

# Instances syndicales de mars 2023

Parc naturel régional du Vexin français

## BUREAU SYNDICAL COMITE SYNDICAL

\*\*\*\*\*

*Séances du 20 mars 2023*

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





Parc naturel régional du Vexin français

# **BUREAU SYNDICAL**

## *Séance du 20 mars 2023*



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS  
- 95450 THÉMÉRICOURT -  
~~~~~

## **BUREAU SYNDICAL** **20 mars 2023 à 18h**

### ORDRE DU JOUR

---

- |                                                                                                      |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Adoption du Procès-verbal du 28 novembre 2022                                                     | 1  |
| 2. Adoption des fiches de subvention :                                                               | 6  |
| ▪ Atlas de la biodiversité communale à Valmondois                                                    |    |
| ▪ Aides énergie                                                                                      |    |
| ▪ Aides patrimoine                                                                                   |    |
| ▪ Aménagements paysagers ruraux                                                                      |    |
| ▪ Fonds d'initiatives locales (FIL)                                                                  |    |
| ▪ Soutiens aux initiatives culturelles – mars 2023                                                   |    |
| 3. Annulation de subventions et solde de fiches d'opération                                          | 22 |
| 4. Programmation de séances de cinéma en plein air sur le territoire du Parc – Année 2023            | 25 |
| 5. Attribution des aides aux musées et maisons à thèmes et dans le cadre des Petits Moments du Vexin | 27 |
| 6. Questions diverses                                                                                | 29 |

# Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Adoption du Procès-verbal du 28 novembre 2022



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL**  
Séance 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le quatre octobre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY.

|                                 | <b>Bureau syndical</b> |
|---------------------------------|------------------------|
| Nombre de membres en exercice   | 26                     |
| Nombre de membres présents      | 21                     |
| Nombre de membres ayant pouvoir | 0                      |
| Nombre de votants               | 21                     |

**Etaient présents :**

**Collège de la Région**

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Rachid TEMAL,

**Collège des Départements**

Cécile DUMOULIN, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

**Collège des Communes**

Emmanuel COUESNON, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON,

**Collège des Communautés de Communes / Urbaine**

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Martine TELLIER, Michel RAZAFIMBELO

**Collège des Villes-Portes**

Monique LEFEVRE

**Etaient excusés ou absents :**

**Collège de la Région**

Stéphanie VON EUW,

**Collège des Départements**

Thomas VATEL,

**Collège des Communes**

Marc GIROUD, Sébastien LAVANCIER, Pierre VANDEPUTTE,

**I – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2022**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

## II – ADOPTION DES FICHES D'OPÉRATION ET DE SUBVENTION

Sur les rapports présentés par Benjamin DEMAILLY, Jean LORINE, Joëlle VALENCHON, Capucine FAIVRE, Thibault HUMBERT, Cécile DUMOULIN, Jean-François RENARD, le Bureau a adopté les subventions suivantes :

### Axe 1 :

| Titre de la subvention                                                                                          | Bénéficiaire                     | Montant des travaux (HT)      | Montant de la subvention |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| 996/07 - Regroupement de parcelles forestières à Mézy-sur-Seine                                                 | M. Schneider                     | 294,00 €                      | 235,20 €                 |
| 996/08 - Accompagnement du projet apicole de la Fédération départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles | FDSEA                            | 5 000,00 €                    | 3 000,00 €               |
| 996/09 - Diagnostic du patrimoine arboré de la commune de Marines                                               | Commune de Marines               | 15 544,00 €                   | 12 435,20 €              |
| 1122/27 - Installation d'une chaudière à granulés à Aavernes -                                                  | M. Lecoq                         | 26 583,86 €                   | 2 000,00 €               |
| 1122/28 - Audit énergétique à Guiry-en-Vexin                                                                    | M. Bidard                        | 1 125,00 €                    | 787,50 €                 |
| 1122/29 - Installation d'un poêle à granulés à Marines                                                          | Mme Boulier                      | 5 799,00 €                    | 700,00 € (forfait)       |
| 1122/30 - Installation d'une chaudière à granulés à Nesles-la-Vallée                                            | M. Clermont                      | 24 642,44 €                   | 2 000,00 € (forfait)     |
| 1122/31 - Installation d'une chaudière à granulés à Guiry-en-Vexin                                              | M. Dupont                        | 23 045,35 €                   | 2 000,00 € (forfait)     |
| 1122/32 - Installation d'une chaudière à granulés à Maudétour-en-Vexin                                          | M. Legeay                        | 15 263,60 €                   | 2 000,00 € (forfait)     |
| 1122/33 - Installation d'un poêle à granulés à Marines                                                          | Mme Lepage et M. Laroche         | 5 430,94 €                    | 700,00 € (forfait)       |
| 1122/34 - Installation d'une chaudière à granulés à Buhy                                                        | M. Nikolic                       | 17 442,73 €                   | 2 000,00 € (forfait)     |
| 1122/35 - Installation d'une chaudière à granulés à Genainville                                                 | Mme Pinna                        | 21 999,63 €                   | 2 000,00 € (forfait)     |
| 1122/36 - Installation d'un poêle à granulés à Parmain                                                          | Mme Bulloz                       | 5 800,00 €                    | 700,00 € (forfait)       |
| 1122/37 - Installation d'un poêle à granulés à Sagy                                                             | Mme Caillon                      | 6 919,43 €                    | 700,00 € (forfait)       |
| 1122/39 - Calorifugeage réseaux de chauffage                                                                    | Commune de Chaussy               | 4 853,56 €                    | 3 397,49 €               |
| 1122/38 - Installation d'un poêle à granulés à Valmondois                                                       | Mme Poilve                       | 7 393,36 €                    | 700,00 € (forfait)       |
| 1112/04, 1070/06 - Aménagement des abords de l'école                                                            | Commune de Haravilliers          | 1 500,00 €                    | 750,00 €                 |
| 1112/05 - Projet de plantations – Année 2                                                                       | Commune de Commeny               | 4 000,00 €                    | 2 800,00 €               |
| 955/11, 1112/02 - Aménagement d'un espace de loisirs                                                            | Commune de Courcelles-sur-Viosne | 16 000,00 €                   | 8 000,00 €               |
| 995/10, 1112/03 - Aménagement d'un jardin du souvenir et requalification du cimetière                           | Commune de Chaussy               | 30 000,00 €                   | 21 000,00 €              |
| 1116/09, 1030/39 - Réfection d'un mur à Courcelles-sur-Seine                                                    | Mme Sanglé-Ferrière              | 18 700,00 € (plaf : 16 000 €) | 4 800,00 €               |
| 1116/10, 1073/25 - Restauration mur de soutènement à Omerville                                                  | M. Maschino                      | 8 320,00 €                    | 2 496,00 €               |
| 1083/16, 1116/11 - Restauration d'une façade à Emnery                                                           | SCI JEREM                        | 16 723,00 € (plaf : 16 000 €) | 3 200,00 €               |
| 1116/12 - Restauration du lavoir et de la fontaine Saint Caprais à Grisy-les-Plâtres                            | M. Girout                        | 3 170,36 €                    | 951,11 €                 |
| 1116/13 - Restauration du mur de l'église                                                                       | Commune de Guiry-en-Vexin        | 44 364,00 € (plaf : 30 000 €) | 15 000,00 €              |
| 1116/14 - Restauration du lavoir de la Comté                                                                    | Commune de Vigny                 | 55 334,00 € (plaf : 30 000 €) | 15 000,00 €              |
| 1116/15 - Restauration du mur du cimetière                                                                      | Commune d'Omerville              | 4 760,00 €                    | 2 380,00 €               |

|                                           |                       |             |             |
|-------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| 1116/16 - Restauration de la grange à sel | Commune d'Evécquemont | 26 563,50 € | 13 281,75 € |
|-------------------------------------------|-----------------------|-------------|-------------|

### Axe 2 :

| Titre de la subvention                                                                   | Bénéficiaire                    | Montant des travaux (HT)         | Montant de la subvention |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------|
| 1041/04 - Réhabilitation d'un chemin                                                     | Commune de Neuilly-en-Vexin     | 14 990,00 €                      | 10 493,00 €              |
| 1041/06 - Installation d'une barrière                                                    | Commune de Chars                | 2 974,00 €                       | 2 081,80 €               |
| 979/04 - Installation d'un poêle à granulés dans un gîte de groupe à Wy-dit-Joli-Village | M. et Mme Deneck                | 27 941,00 €<br>(plaf : 15 000 €) | 11 176,40 €              |
| 1096/09 - PACT-en-Vexin - projet 2023                                                    | Association PACT-en-Vexin       | -                                | 1 500,00 €               |
| 1096/10 - Exposition de peintures, sculptures et photographies                           | Office de Tourisme Vexin Centre | -                                | 500,00 €                 |
| 1096/11 - De deux choses lune                                                            | Compagnie du Théâtre de l'Amble | -                                | 1 500,00 €               |
| 1096/12 - Concerts Genainlive saison 2022-2023                                           | Association Genainlive          | -                                | 1 500,00 €               |
| 1096/13 - Festival Avernes 2023                                                          | Commune d'Avernes               | -                                | 1 500,00 €               |
| 1096/14 - "La Nature du Vexin par ses talents photographiques" - 3ème édition            | Association "La Nature Au Cœur" | -                                | 1 500,00 €               |
| 1145/01 - Artistes en mai - 12 <sup>ème</sup> édition                                    | Association culturelle St Clair | -                                | 1 500 €                  |

Le Bureau syndical a adopté les opérations suivantes :

### Axe 1 :

| N°   | Intitulé de l'opération                                                                                    | Montant     |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1180 | Observatoire photographique du paysage                                                                     | 5 000,00 €  |
| 1177 | Accompagnement de projets de restauration : chantiers démonstrateurs, chantiers bénévoles                  | 30 000,00 € |
| 1175 | Accompagnement des projets d'aménagements paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins   | 5 000,00 €  |
| 1174 | Expérimentation d'aménagements paysagers favorables à la biodiversité                                      | 20 000,00 € |
| 1172 | Chantiers expérimentaux d'amélioration énergétique                                                         | 15 000,00 € |
| 1169 | Actions de sensibilisation et formation à l'éco-construction et rénovation                                 | 5 000,00 €  |
| 1167 | Soutien aux études en aménagement                                                                          | 21 000,00 € |
| 1166 | Etudes et prospective en aménagement                                                                       | 15 000,00 € |
| 1165 | Création de sentiers communaux du patrimoine                                                               | 30 000,00 € |
| 1163 | Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines : politique des publics (Pays d'art et d'histoire) | 20 000,00 € |
| 1160 | Etudes sur les trames écologiques du territoire                                                            | 10 000,00 € |
| 1157 | Etudes et programmes de recherche scientifiques                                                            | 5 000,00 €  |
| 1154 | Mise en œuvre du plan d'action sur le patrimoine géologique                                                | 5 000,00 €  |
| 1153 | Actualisation en continu et valorisation des Atlas communaux du patrimoine naturel - investissement        | 5 000,00 €  |
| 1142 | Actualisation en continu et valorisation des Atlas communaux du patrimoine naturel - Fonctionnement        | 5 000,00 €  |
| 1141 | Inventaire suivi et protection de la faune et de la flore                                                  | 5 000,00 €  |

### Axe 2 :

| N°   | Intitulé de l'opération                                                                                   | Montant     |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1156 | Expérimentation et développement de filières locales                                                      | 5 000,00 €  |
| 1152 | Accompagnement au développement de systèmes de culture économes en intrants                               | 15 000,00 € |
| 1148 | Programme de valorisation des Métiers d'Art                                                               | 13 000,00 € |
| 1140 | Développement et maintenance des outils numériques dédiés à la promotion de la destination Vexin français | 10 000,00 € |
| 1139 | Editions de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs                                        | 15 000,00 € |
| 1138 | Accessibilité du territoire pour tous les publics                                                         | 5 000,00 €  |
| 1136 | Création, entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables                                  | 10 000,00 € |

|      |                                                                                                   |             |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1135 | Développement d'itinéraires thématiques visant à la valorisation des patrimoines                  | 25 000,00 € |
| 1134 | Développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines | 10 000,00 € |
| 1182 | Actions d'accompagnement des prestataires touristiques et des porteurs de projets                 | 5 000,00 €  |

### **Axe 3 :**

| N°   | Intitulé de l'opération                                           | Montant     |
|------|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1179 | Signalétique du Parc                                              | 30 000,00 € |
| 1162 | Participation et implication citoyenne                            | 21 250,00 € |
| 1158 | Réseau des acteurs culturels                                      | 5 000,00 €  |
| 1146 | Gestion et animations du musée du Vexin français                  | 30 000,00 € |
| 1143 | Ateliers de sensibilisation des habitants "Bien vivre au naturel" | 5 000,00 €  |

### **Axe 4 :**

| N°   | Intitulé de l'opération                               | Montant     |
|------|-------------------------------------------------------|-------------|
| 1155 | Moyens du Parc (mobilier, véhicules, informatique...) | 20 000,00 € |
| 1147 | Système d'Information Géographique du Parc du Vexin   | 5 000,00 €  |

Dans le cadre de l'aide aux producteurs locaux participant à des salons (opération 1148), le Président déterminera les montants à attribuer à chacun d'entre eux et à leur notifier.

Le Président est autorisé à signer tous documents et conventions afférents à ces subventions et opérations.

### **III – RESEAU DES ACTEURS CULTURELS - PARTENARIAT AVEC LE PIVO**

Sur le rapport de Joëlle VALENCHON, le Bureau renouvelle le partenariat engagé avec le PIVO et adopte donc la convention qui précise les engagements de chacun.

Une participation financière sera versée à hauteur de 6 000 € par an au développement du projet global du PIVO. L'information sera relayée dans l'ensemble des supports de communication du Parc. Le Président est donc autorisé à signer tous documents y afférent.

### **IV – QUESTIONS DIVERSES**

Le Président informe que les commandes groupées d'arbres et d'arbustes seront livrées cette semaine. Afin d'éviter les annonces frauduleuses sur internet liées à ces commandes, il demande à ce que le nécessaire soit fait pour les éviter à l'avenir.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Bureau syndical

Parc naturel régional du Vexin français

## Adoption des fiches de subvention

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

**Objectif : Protéger, restaurer et gérer le patrimoine naturel**  
Projet P11 : Maintenir et restaurer les trames éco-paysagères  
Action P11-A01 : Soutien des projets des communes et particuliers

**Elus référents : Thomas VATEL, Michel RICHARD**  
**Chargé(e)s de mission : Françoise ROUX**

**ACQUISITION DE TERRAINS EN MILIEUX NATURELS SENSIBLES ET  
RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN PLAN DE GESTION**

**1064/01 : Atlas de la biodiversité communale à Valmondois :**

Comme toutes les communes du Parc, Valmondois a bénéficié d'un Atlas communal du patrimoine naturel. Ce document est une cartographie à un instant "t", périodiquement réactualisée, des habitats naturels présents sur la commune. Il permet notamment de guider les décisions en termes d'aménagement et de gestion de l'espace communal. C'est plutôt un outil stratégique et il n'est pas aussi complet en termes d'inventaires que les "ABC" (Atlas de la Biodiversité Communale), promus par les services de l'Etat depuis quelques années.

En effet, les communes qui le souhaitent peuvent tout à fait compléter la cartographie des habitats par des inventaires "espèces", de la faune et/ou de la flore, afin d'enrichir la connaissance de leur patrimoine.

Ainsi l'équipe municipale de Valmondois souhaite s'engager dans cette démarche d'ABC et impliquer ses habitants dans des inventaires participatifs multi-taxons afin d'améliorer la connaissance de la biodiversité à l'échelle de la commune. Les objectifs sont, d'une part, de pouvoir mieux prendre en compte la biodiversité dans la gestion des espaces communaux et dans les projets d'aménagements, et d'autre part, de mobiliser les habitants et l'école sur ces inventaires.

Après plusieurs échanges avec les services du Parc, il est envisagé un programme d'animations réparties sur deux ans avec l'aide d'experts naturalistes. Les animations pour lesquelles il est demandé une subvention viseront la faune (oiseaux, mammifères, insectes pollinisateurs et papillons) et auront pour objet la formation à différents programmes de sciences participatives, la formation à l'utilisation de bases de données naturalistes, la formation à l'identification des espèces. Deux animations grand public sont aussi prévues. Pour les chauves-souris, groupe ciblé comme prioritaire par la charte du Parc, une animation grand-public permettra de lancer un appel à observations afin de préparer des inventaires complémentaires en 2024.

Afin de compléter les données issues de ces inventaires participatifs, des inventaires scientifiques seront menés parallèlement par les agents du Parc pour ce qui concerne la flore, les reptiles, les amphibiens et les papillons de jour. Les chauves-souris, taxon particulièrement difficile et non identifiable par le grand public, feront l'objet d'un inventaire par un prestataire extérieur.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 80% avec un plafond subventionnable de 30 000 € selon la délibération du Comité syndical.

| Condition de l'aide | Financement PNR                       |                    |
|---------------------|---------------------------------------|--------------------|
|                     | Coût de l'opération HT                | Montant            |
| Subvention          | 13 590,00 €<br>Taux : 80 %            | 10 872,00 €        |
|                     | <b>Montant total de la subvention</b> | <b>10 872,00 €</b> |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 10 872,00 €
- Bénéficiaire : 2 718,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Subventions Energie

| Titre de la subvention                                                                                                                                     | Objet de la subvention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Bénéficiaire                         | montant des travaux (HT) | montant de la subvention | Taux/plafonds                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| <b>Énergie et développement durable dans l'habitat -<br/>Soutien aux projets de rénovation à haute performance énergétique et environnementale (privé)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                      |                          |                          |                                  |
| Correction thermique par enduit chaux/chanvre à Montreuil-sur-Epte<br>Mme CONSTANTIN<br><b>1122/43</b>                                                     | Réhabilitation complète d'une ancienne grange. Demande de soutien financier du Parc sur la partie "correction thermique" par l'application intérieure d'un enduit chaux/chanvre sur les murs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Mme CONSTANTIN<br>Montreuil-sur-Epte | 6 335.00 €               | 2 534.00 €               | 40 % du HT<br>(plafond 30 000 €) |
| Correction thermique par enduit chaux/chanvre à Commeny<br>M. RAULT<br><b>1171/02</b>                                                                      | Sur une maison du 18ème siècle, le propriétaire souhaite isoler par l'intérieur le mur de la pièce principale, orienté au nord et sans ouverture.<br>Une isolation par l'extérieure étant impossible (manque de place et refus du voisin), et après conseils du Parc, le propriétaire s'est orienté vers une correction thermique par l'application intérieure d'un enduit chaux/chanvre de 8 cm). Il est également prévu de traiter le soubassement de ce mur contre les remontées capillaires.<br>Le propriétaire a déjà mené des travaux d'agrandissement/rénovation sur cette maison : isolation de certains murs (hors ceux au sud) et isolation de la toiture et pose de menuiseries en double vitrage en 1996.<br>Le chauffage actuel est assuré par une chaudière propane à condensation de 2020 et le propriétaire a prévu d'installer un poêle à granulés en 2023 ou 2024.              | M. RAULT - Commeny                   | 7 625.00 €               | 3 050.00 €               | 40 % du HT<br>(plafond 30 000 €) |
| Rénovation BBC à Avernès - M. LEGEAY<br><b>1171/03</b>                                                                                                     | Poursuite de la rénovation performante d'une habitation des années 70 : isolation des murs du rez de chaussé; isolation de parois donnant sur pièces non chauffées; remplacement d'une porte fenêtre et de porte de services; installation d'une pompe à chaleur air-eau en remplacement de la chaudière fioul actuelle. L'aide sollicitée ne prendra en compte que les équipements éligibles aux aides du Parc (isolation et menuiseries).<br>Des travaux, pour certains soutenus par le Parc, ont déjà permis d'atteindre une consommation de 96 kWhep/m².an (étiquette énergie C).<br>Des audits énergétique et des tests d'infiltrométrie ont aussi été menés pour vérifier la bonne mise en œuvre (soutenus par le Parc).<br>L'ensemble des travaux prévus permettra d'atteindre une consommation de 65 kWhep/m².an (étiquette énergie B) et donc un gain énergétique d'un peu plus de 30 %. | M. LEGEAY - Avernès                  | 25 778.50 €              | 10 311.40 €              | 40 % du HT<br>(plafond 30 000 €) |

## Subventions Energie

| Énergie et développement durable dans l'habitat - soutien à certaines filières technologiques (privé)        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                           |                    |                   |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------|-------------------|----------------|
| <p>Pose d'un poêle à granulés à Follainville-Dennemont</p> <p>M. POLARD<br/><b>1122/04</b></p>               | <p>Le propriétaire a suivi les préconisations du Parc en établissant un audit énergétique préalable aux travaux. Il a ainsi retenu un scénario permettant d'être en-dessous du niveau "rénovation BBC" à 104 kWh/m<sup>2</sup>.an.</p> <p>La présente demande de subvention pour la pose d'un poêle à granulés s'insère donc dans un projet global de rénovation dont certains travaux sont déjà terminés : isolation thermique par l'extérieur des murs et remplacement de toutes les menuiseries.</p> <p>Et d'autres sont à venir : isolation des combles perdus et du plafond du garage, mise en place d'une VMC hygro B, pompe à chaleur air-eau (en remplacement d'une chaudière gaz ancienne), ballon thermodynamique.</p>                                   | <p>M. POLARD - Follainville-Dennemont</p> | <p>4 468.00 €</p>  | <p>700.00 €</p>   | <p>Forfait</p> |
| <p>Installation d'une chaudière à granulés à Parmain - Mme BULLOZ</p> <p><b>1171/04</b></p>                  | <p>Dans l'optique de réduire leur dépendance au gaz naturel fossile, les propriétaires de cette bâtisse des années 30 souhaitent poursuivre la conversion énergétique de leur système de chauffage.</p> <p>Ils ont déjà fait poser un poêle à granulés et souhaitent maintenant installer une chaudière à granulés en lieu et place de leur chaudière gaz.</p> <p>La nouvelle chaudière granulés assurera également la production d'eau chaude sanitaire en remplacement d'un ballon thermodynamique hors service. Elle sera associée à un stockage en silo acier de 500 kg.</p> <p>Des travaux d'amélioration énergétique ont déjà été entrepris et sont en cours de réalisation : isolation des combles perdus, de certains murs et des rampants de toiture.</p> | <p>Mme BULLOZ - Parmain</p>               | <p>21 522.53 €</p> | <p>2 000.00 €</p> | <p>Forfait</p> |
| <p>Installation d'une chaudière à granulés à Montreuil sur Epte</p> <p>M. FROSSARD</p> <p><b>1171/05</b></p> | <p>Remplacement d'une chaudière fioul très ancienne par une chaudière à granulés avec silo de stockage (réalisé par le propriétaire).</p> <p>Dans une maison en pierre ancienne de 130 m<sup>2</sup> sans aucune isolation thermique. Le propriétaire est conscient qu'il faudrait réduire les pertes d'énergie. Une évaluation énergétique sera faite une fois que celui-ci aura "choisi" un scénario de travaux.</p> <p>Le propriétaire va néanmoins commencer par faire isoler les murs et les rampants du grenier en 2023 : par respectivement 145 et 260 mm de laine de chanvre.</p> <p>Un projet de projection intérieure sur tous les murs d'un enduit chaux/chanvre est en cours d'étude par le propriétaire.</p>                                          | <p>M. FROSSARD - Montreuil-sur-Epte</p>   | <p>21 196.00 €</p> | <p>2 000.00 €</p> | <p>Forfait</p> |

## Subventions Energie

|                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                     |                    |                    |                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|------------------------------------------|
| <p>Installation d'une chaudière à granulés à Santeuil<br/>Mme LONGIN<br/><b>1171/06</b></p>                    | <p>Remplacement d'une chaudière fioul, datant de l'année de construction de la maison (1972), par une chaudière à granulés associée à un silo textile d'une capacité de 4 tonnes.<br/>La chaudière assurera également la production d'eau chaude sanitaire. Une amélioration du réseau de chauffage sera également effectuée (désembouage/remplacement des robinets thermostatiques).<br/>Sur cette maison acquise mi 2021, les menuiseries sont récentes et en double vitrage et les combles perdus ont été isolés il y a 5 ans.<br/>Les propriétaires prévoient de réaliser les travaux suivants : isolation thermique par l'extérieure (en même temps que la chaudière); remplacement de la VMC par une VMC hygro B.<br/>Grâce à ces travaux, il est estimé une économie d'énergie de 32. % sur l'énergie primaire et un gain de 89 % sur les émissions de gaz à effet de serre (simulation réalisée par le Parc dans le cadre d'un accompagnement renforcé).<br/>Cette simulation ne prend pas en compte le fait que le sous-sol actuellement non isolée du RDC sera aménagé et chauffé.</p> | <p>Mme LONGIN - Santeuil</p>        | <p>25 772.66 €</p> | <p>2 000.00 €</p>  | <p>Forfait</p>                           |
| <p>Installation d'un poêle à granulés à Saint-Clair-sur-Epte<br/>Mme MILLE<br/><b>1171/07</b></p>              | <p>Les propriétaires (depuis juin 2021) de cette maison ancienne souhaite remplacer la cheminée ouverte par un poêle à granulés.<br/>Le chauffage principal étant électrique, l'objectif est de limiter cette consommation avec le poêle qui sera installé.<br/>Quelques travaux d'isolation ont déjà été entrepris par les précédents propriétaires lors de la construction d'une véranda en 2012 : remplacement de certaines menuiseries et isolation de la toiture (rampants/combles perdus).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p>Mme MILLE</p>                    | <p>6 208.53 €</p>  | <p>700.00 €</p>    | <p>Forfait</p>                           |
| <b>Diagnostic Environnement-Energie dans la Construction Publique</b>                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                     |                    |                    |                                          |
| <p>Accompagnement maître d'œuvre rénovation énergétique de l'école de St-Cyr-en-Arthies<br/><b>1171/08</b></p> | <p>En mars 2022, la commune a réalisé un audit énergétique de son école (financé par le Parc). Cet audit a abouti à des préconisations de travaux (isolation, chauffage, ventilation...) qui ont donné lieu à des devis d'entreprises. Le financement de ces travaux sera réalisé avec le concours du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).<br/>La présente demande de subvention concerne le financement d'un accompagnement d'un maître d'œuvre (MOe), comme conseillé et préconisé par le Conseiller en Energie Partagé (CEP). Une seule structure a répondu aux contacts de la commune auprès de MOe.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Commune de St-Cyr-en-Arthies</p> | <p>33 250.00 €</p> | <p>10 500.00 €</p> | <p>70 % HT<br/>(plafond de 15 000 €)</p> |

Subventions Energie

Amélioration énergétique des bâtiments publics

|                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                               |                     |                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Rénovation de la verrière et remplacement de menuiseries de l'école de Santeuil<br/>1171/09</p> | <p>Suite aux préconisations du CEP, la commune de Santeuil souhaite remplacer la baie vitrée et isoler le mur où se trouve une porte d'entrée d'une salle de classe de l'école. Le bâtiment est vétuste avec des murs en parpaings et en bois non isolés, et les menuiseries sont en simple vitrage non étanches.</p> <p>Après de longs échanges, le CEP a convenu avec la commune de demander aux entreprises de proposer un rendu fidèle au bâtiment actuel (ossature bois identique à l'existant).</p> <p>Après contacts et devis reçus, la commune a décidé de retenir une entreprise réalisant tous les travaux (menuiserie, électricité, maçonnerie et mur ossature bois).</p> <p>Une attention particulière a été demandée à celle-ci pour traiter correctement les interfaces (sol/parois, panne sablière/mur ossature bois, mur pignon pierre/mur ossature bois).</p> | <p>Commune de Santeuil</p> <p>22 684,00 €</p> | <p>9 413,80 €</p>   | <p>40 % sur les menuiseries<br/>(21 550 €)<br/>70 % sur l'isolation des murs (1 134 €)</p> |
| <p><b>TOTAL</b></p>                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                               | <p>174 840,22 €</p> | <p>43 209,20 €</p>                                                                         |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



Subventions PATRIMOINE

| Titre de la subvention                                 | Objet de la subvention                                                                                                                                                                                                      | bénéficiaire              | montant des travaux (HT)                       | montant de la subvention |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PUBLIC)</b>           |                                                                                                                                                                                                                             |                           |                                                |                          |
| JUZIERS<br>pressoir & lavoir<br>1073/26 et 1116/17     | Restauration du lavoir des Taupins (étanchéité du bassin) et mise en valeur d'un pressoir à fruit sauvegardé par la commune (Installation sous un kiosque dans la closerie Rose Bily, jardin de la bibliothèque municipale) | MAIRIE                    | 12 208.33 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50%       | 6 104.17 €               |
| <b>MURS ET FAÇADES (PUBLIC)</b>                        |                                                                                                                                                                                                                             |                           |                                                |                          |
| BUHY<br>mur du parc<br>1176/05                         | Restauration du mur du parc de l'ancien château à Buhy                                                                                                                                                                      | MAIRIE                    | 8 208.15 €<br>(plafond 30 000 €)<br>50%        | 4 104.08 €               |
| <b>PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE (PRIVE)</b>            |                                                                                                                                                                                                                             |                           |                                                |                          |
| SAGY<br>portail<br>1083/17 et 1116/18                  | Restauration d'un portail (moellons, petites tuiles plates, solin de faitage) appartenant à un puit (propriété de la mairie) récemment restauré                                                                             | BRUN                      | 3 278.00 €<br>(plafond 30 000 €)<br>30%        | 983.40 €                 |
| WY DIT JOLI VILLAGE<br>portail<br>1116/19              | Restauration d'un portail (pierres de taille, rejointoiement moellons, couronnement en petites tuiles)<br>(inscrit au PLU)                                                                                                  | BOSSU                     | 18 275.50 €<br>(plafond 30 000 €)<br>40% (PLU) | 7 310.20 €               |
| <b>MURS ET FAÇADES (PRIVE)</b>                         |                                                                                                                                                                                                                             |                           |                                                |                          |
| MARINES<br>mur, façade et pignon<br>1116/20 et 1176/01 | Restauration d'un pignon, d'une façade et d'un mur en moellons (suppression des enduits ciment et restauration à la chaux)<br>(inscrit au PLU)                                                                              | CARPENTIER                | 29 670.92 €<br>(plafond 16 000 €)<br>30% (PLU) | 4 800.00 €               |
| LE PERCHAY<br>mur, façade et pignon<br>1176/03         | Restauration d'un mur, d'une façade et d'un pignon (moellons rejointoyés à la chaux)                                                                                                                                        | HESNARD                   | 23 718.00 €<br>(plafond 16 000 €)<br>20%       | 3 200.00 €               |
| EVEQUEMONT<br>façade<br>1176/04                        | Restauration de la façade en plâtre d'une maison de vigneron de la rue d'Adhémar<br>(VISIAURIF mais pas inscrit PLU)                                                                                                        | PAIN                      | 12 300.00 €<br>(plafond 16 000 €)<br>20%       | 2 460.00 €               |
| BREANCON<br>façade<br>1176/02                          | Restauration d'une façade en moellons de l'ancienne ferme du prieuré Saint Nicolas (hameau du Rosnel)<br>(VISIAURIF mais pas inscrit PLU)                                                                                   | SCI<br>la ferme du Rosnel | 22 825.00 €<br>(plafond 16 000 €)<br>20%       | 3 200.00 €               |
| <b>TOTAL</b>                                           |                                                                                                                                                                                                                             |                           |                                                | <b>32 161.85 €</b>       |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



Objectif : Préserver les paysages

Projet P08 : Accompagnement pour une meilleure qualité d'aménagement et de gestion des espaces publics et privés

Action P08-A01 : Aménagements publics, jardins partagés

**Elus référents : Jean LORINE, Dominique HERPIN-POULENAT**

**Chargé(e)(s) de mission : Magali LAFFOND**

## AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS RURAUX

Le Parc a souhaité aider les communes à réaliser de petits aménagements paysagers adaptés au caractère rural du territoire. Cette action contribue à la préservation du cadre de vie des habitants et à la valorisation du patrimoine.

### **1112/06 : Requalification du cimetière ancien et des abords de l'église de Villers-en-Arthies**

La commune de Villers-en Arthies a pour projet de végétaliser le cimetière ancien situé autour de l'église récemment restaurée. Clos de murs, l'ensemble constitue un lieu patrimonial au cœur du village. Propice au recueillement, il deviendra un jardin et un espace de nature à part entière.

Aujourd'hui l'entretien est géré par l'agent communal : désherbage manuel régulier et chronophage des allées et intertombes.

Le projet développe plusieurs principes d'aménagement :

- l'allée centrale et le parvis de l'église seront maintenus en surface minérale ; l'enherbement naturel en cours des allées secondaires et inter-tombes sera entretenu et favorisé par un sur-semis de graminées, trèfles et plantes à fleurs sauvages,
- les escaliers en pierre seront restaurés et le patrimoine funéraire valorisé,
- les plantations viendront embellir le lieu et fourniront gîte et couvert aux insectes : plantation d'un arbre, d'arbustes variés en port libre, de massifs de plantes vivaces, de rosiers grimpants,
- l'accueil du public sera soigné : information et présentation du lieu à l'entrée du cimetière, pose d'un banc, installation d'un espace de compostage et lieu de tri, espace de rangement pour l'arrosage,
- la gestion sera différenciée : entretien soigné et régulier de l'allée centrale, du parvis et tonte des allées secondaires ; fauche tardive des espaces en prairie, entretien des massifs de vivaces et renouvellement du paillage.

Le projet est suivi par la paysagiste conseil du Parc ainsi qu'une paysagiste conceptrice, conformément au guide des aides. Les nombreuses réalisations dans les cimetières du Vexin depuis plus de 10 ans ont servi de référence au projet.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

### **1112/07, 1173/01 : Fleurissement durable des espaces communaux à Brueil-en-Vexin**

La commune de Brueil-en-Vexin, labellisée 1 fleur Villes et villages fleuris, souhaite poursuivre son engagement dans l'embellissement du village grâce au fleurissement durable :

restructuration des massifs, végétalisation des trottoirs et pieds de murs.

La municipalité projette avec l'appui et les compétences de sa nouvelle agent technique :

- la plantation d'une partie du trottoir rue de l'église qui conduit vers l'école : vivaces fleuries, graminées, plantes odorantes et aromatiques. La rue est devenue voie partagée, donnant priorité aux piétons.

- Fleurissement en pied de mur face à la mairie : semis dans l'ouverture d'une bande de béton désactivé.

- Restructuration des massifs existants : renouvellement avec des plantes vivaces résistantes

- Réduction important du nombre de suspensions (d'une soixantaine à 18) et remplacement des contenants pour une meilleure gestion de l'eau

Le projet est suivi par une paysagiste conceptrice conformément au guide des aides.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

#### **995/11, 1173/02 : Requalification du jardin de la maison des associations à Rueil - Seraincourt**

La commune souhaite réaménager le jardin de la maison des associations à Rueil. Cette maison occupe une place centrale dans le hameau de Rueil, en surplomb du vallon.

La municipalité souhaite "rafraichir" le jardin, simplifier son entretien, offrir un espace de repos aux adhérents des associations et permettre un accès confortable par l'allée centrale. Les arbustes vieillissants seront enlevés, la pelouse refaite, l'allée réaménagée avec un calpinage de briques anciennes et un rosier grimpant sera planté devant la grille de clôture.

Le projet est suivi par une paysagiste conceptrice conformément au guide des aides.

Pour cette opération, le bénéficiaire est maître d'ouvrage et ne bénéficie d'aucune autre subvention.

Le taux de subvention alloué à cette action est de 50% avec un plafond subventionnable de 30 000 € HT selon la délibération du Comité syndical.

| <b>N° opération</b> | <b>Bénéficiaire</b>                                                                 | <b>Montant subventionnable</b>                   | <b>Montant subvention</b> |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------|
| 1112/06             | Requalification du cimetière ancien et des abords de l'église de Villers-en-Arthies | 40 172,00 €<br>Taux : 50 % (Plafond 30 000,00 €) | 15 000,00 €               |
| 1112/07,<br>1173/01 | Fleurissement durable des espaces communaux à Brueil-en-Vexin                       | 4 537,00 €<br>Taux : 50 %                        | 2 268,50 €                |
| 995/11,<br>1173/02  | Requalification du jardin de la maison des associations à Rueil - Seraincourt       | 7 545,00 €<br>Taux : 50 %                        | 3 772,50 €                |
| <b>TOTAL</b>        |                                                                                     |                                                  | <b>21 041,00 €</b>        |

**PLAN DE FINANCEMENT :**

- Parc du Vexin : 21 041,00 €
- Total autres financements : 0,00 €
- Bénéficiaire : 31 213,00 €

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Subventions Fonds d'initiatives locales (FIL)

| Titre de la subvention                                            | Objet de la subvention<br>80 % du projet (Montant max : 1500 euros)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Bénéficiaire                                      | Montant<br>Projet | Montant<br>subvention |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Festival Les Roues<br>Fleuries<br>Saint-Gervais<br><b>1024/10</b> | Le Foyer rural de Saint-Gervais, aidé du conseil municipal et de la commune souhaite organiser son 4 <sup>ème</sup> Festival des Roues fleuries sur le village, le 14 mai 2023.<br>Sur la journée, défilé des roues fleuries (tous véhicules sauf moteur) réalisées par les habitants du village, les élèves de l'école, accompagné d'une fanfare et distribution de récompenses pour les plus belles roues, animations dans le parc Fernand Jorelle (clowns, jeux d'échecs, structures gonflables, animation musicale, buvette...)                                                   | Foyer rural de Saint-Gervais                      | 2 410 €           | 500 €                 |
| Rallye pédestre des<br>villages<br>Epiasis-Rhus<br><b>1024/11</b> | Les foyers ruraux des communes de Labbeville, Vallangoujard, Epiasis-Rhus, Arronville et Valmondois et la municipalité d'Epiasis-Rhus organisent le 5 <sup>ème</sup> rallye pédestre des villages le dimanche 16 avril 2023.<br>Cette manifestation a pour objectif de faire se rencontrer les habitants des différents villages autour d'une activité pédestre et de la découverte des richesses naturelles, patrimoniales, culturelles du village. Des animations sont prévues sur la journée ainsi qu'un repas participatif et une remise des récompenses pour toutes les équipes. | Foyer rural d'Epiasis-Rhus                        | 1 500 €           | 500 €                 |
| Les ados de La Source<br>vous invitent !<br><b>1024/12</b>        | Depuis janvier 2023, un Club Ados a vu le jour à l'Espace de vie sociale La Source Garouste-Villarceaux.<br>Les jeunes souhaitent organiser une journée de rencontre au sein du Domaine le samedi 24 juin 2023, pour un pique-nique et des animations à partager : brocante/foire-à-tout, atelier arts plastiques, animations musicales, vente de crêpes...                                                                                                                                                                                                                           | Association des amis du<br>Domaine de Villarceaux | 2 510 €           | 500 €                 |
| <b>TOTAL</b>                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                   | <b>6 420 €</b>    | <b>1 500 €</b>        |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



**Subventions Soutien aux initiatives culturelles – mars 2023**

| Titre de la subvention                                                     | Objet de la subvention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Bénéficiaire                                                       | Montant Projet                | Montant subvention            |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| <p align="center"><b>Autour d'Hélène de Montgeroult</b><br/>1145/02</p>    | <p>Les projets portés par l'Association les Amis d'Hélène de Montgeroult ont pour objectif de permettre à un large public d'accéder à des manifestations musicales de haut niveau et de faire découvrir le répertoire d'Hélène de Montgeroult dans le cadre de lieux remarquables du Vexin mais également de donner une visibilité à de jeunes musiciens et intéresser un jeune public à découvrir des instruments rares.</p> <p>Le programme 2023 prévoit 4 concerts au Château de Montgeroult et à l'église de Boissy l'Aillerie dont un concert en partenariat avec le Festival Baroque de Pontoise. Les dates des concerts sont le 7 mai, le 18 juin, le 17 septembre et le 8 octobre (avec le Festival baroque).</p> <p>Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> édition de cette proposition culturelle qui a acquis la fidélisation d'un public.</p> <p>L'accès aux concerts pour le public est gratuit.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p align="center">Association les Amis d'Hélène de Montgeroult</p> | <p align="center">8 500 €</p> | <p align="center">1 500 €</p> |
| <p align="center"><b>Cabaret Cirque « Dark&amp;Light »</b><br/>1145/03</p> | <p>L'Association Rêve Aérien est une nouvelle structure qui compte une quarantaine d'adhérents et propose sur Magny en Vexin tout au long de l'année des initiations aux arts du cirque pour tous (enfants, adolescents, adultes et seniors).</p> <p>L'association propose en complément pour cette année la création et la représentation d'un spectacle de cirque "participatif" à Magny en Vexin : "cabaret cirque Dark&amp;Light" qui se tiendra le 6 avril. La première partie sera jouée par les élèves de l'association et en deuxième partie des artistes de cirque professionnels locaux et étrangers.</p> <p>L'objectif de ce spectacle est de faire découvrir aux habitants les arts du cirque à des tarifs raisonnables (places entre 2€ et 8€) avec un spectacle de qualité. L'enjeu de l'association est également de faire venir à Magny-en-Vexin des artistes nationaux et internationaux mais également d'offrir une scène à des artistes locaux.</p> <p>Ce projet peut être qualifié de 1<sup>er</sup> cabaret cirque du Vexin. Il espère attirer entre 200 et 300 spectateurs. Si le succès est au rendez-vous, le projet pourrait évoluer en une tournée « CABACIRQUE » dans d'autres villages du Vexin afin de permettre la découverte des arts du cirque à l'ensemble des habitants du territoire.</p> | <p align="center">Association Rêve Aérien</p>                      | <p align="center">5 289 €</p> | <p align="center">2 000 €</p> |

|                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                        |                 |                |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------|----------------|
| <p><b>Festival pluridisciplinaire « Les Luminescentes »</b><br/>1145/06</p> | <p>La première édition du Festival « Les Luminescentes » est portée par la récente Association les Médusés qui a pour raison d'être la création, la production de spectacles et la promotion d'oeuvres artistiques.</p> <p>Le festival consiste en un rassemblement artistique dans 2 lieux sur la commune de Valmandois : le Foyer Honoré Daumier et le jardin de la résidence « Chez Jules et Léonie », sur deux jours, avec 14 artistes et 6 disciplines représentées (cinéma, théâtre, beaux-arts, écriture, design et musique). Le festival aura lieu les 2 et 3 septembre 2023.</p> <p>Il sera précédé de 5 jours de résidence artistique entre les artistes intervenants (du 28 août au 1er septembre 2023) avec un thème choisi : les confidences. Au cours de cette résidence, il sera proposé aux habitants des ateliers de découvertes et de création artistique : ateliers d'écriture pour les adultes et ateliers de peinture pour les enfants.</p> <p>Le public attendu lors de ce festival est estimé à 300 personnes.</p> | <p>Association Les Médusés</p>         | <p>31 000 €</p> | <p>2 000 €</p> |
| <p><b>Biennale de céramique contemporaine en Vexin</b><br/>1145/04</p>      | <p>Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition de la Biennale de céramique contemporaine en Vexin proposée par l'Association OKSEBO qui se tiendra dans les écuries et les arcades du Château de la Roche-Guyon les 1er et 2 avril 2023.</p> <p>L'objectif de la Biennale dont l'essor est confirmé (1800 visiteurs sur 2 jours lors de la manifestation précédente) est de poursuivre la découverte des pratiques d'une céramique innovante sur un territoire dont le patrimoine est valorisé grâce à des manifestations d'artistes contemporains. Le programme comprend l'exposition de 30 céramistes, des installations des oeuvres collectives des familles et enfants de la Source Villarceaux, l'organisation d'un atelier-performance, gratuit pour tous les âges, sous la forme d'une œuvre collective dirigée par 2 artistes intervenants qui feront des démonstrations sur bas relief, un vernissage festif sous forme de concert/ performance autour du feu le samedi 1er avril.</p>                                               | <p>Association OKSEBO</p>              | <p>9 230 €</p>  | <p>1 500 €</p> |
| <p><b>Les Rencontres du Vexin</b><br/>1096/15-1145/08</p>                   | <p>Les Rencontres du Vexin, initiative de l'Association Ici et pas ailleurs, ont pour objectifs de faire découvrir des femmes et des hommes de talent de la région, de mettre en valeur le territoire et de partager des moments de convivialité.</p> <p>Il s'agit de la 3<sup>ème</sup> édition de cet événement biennuel, original, qui se présente sous le format d'un spectacle divertissant où se mêlent entretiens, vidéos, photos et musique, et qui se termine par un moment convivial.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p>Association Ici et pas ailleurs</p> | <p>6 950 €</p>  | <p>1 500 €</p> |

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                             |                 |                |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------|----------------|
|                                                            | <p>Pour cette nouvelle édition, deux sessions sont annoncées une le 15 avril à Magny en Vexin et la deuxième le 7 octobre à Bray et Lu. L'entrée des rencontres au public est gratuite. En 2022, les 2 temps forts qui se sont déroulés sur les communes de Genainville et de Saint-Clair sur Epte ont réunis 260 personnes. En mettant en valeur des personnalités d'exception du Vexin et le Vexin, les Rencontres du Vexin est sans contexte un événement culturel concourant au rayonnement et à l'attractivité du territoire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                             |                 |                |
| <p><b>Festival « Le Parc aux Etoiles »</b><br/>1145/05</p> | <p>Le Festival « Le Parc aux Etoiles » est né en 2022 de l'initiative du Comité des Fêtes de Nesles-La-Vallée afin de répondre à un manque sur le territoire ; celui d'un festival de musiques actuelles. Cette 2ème édition est programmée le samedi 10 juin à Nesles la Vallée.</p> <p>Le festival a notamment pour objectifs de proposer :<br/> une scène découverte avec de jeunes artistes « locaux » : il s'agit ici d'offrir la possibilité d'une scène professionnelle à de jeunes groupes et artistes sélectionnés faisant preuve d'une belle maturité artistique et une scène professionnelle avec des têtes d'affiches venant de la région ; NB : les textes en langue française sont privilégiés.<br/> Par ailleurs, le festival a lieu à 2 pas du célèbre Château d'Hérouville (célèbre studio d'enregistrement et résidence d'artistes internationaux), et se veut également mettre en valeur l'histoire artistique du château.</p> <p>Le festival se veut accessible à tous, en pratiquant d'un côté des tarifs équivalents à une place de cinéma, et de l'autre en veillant à pouvoir accueillir un public PMR.</p> <p>Le festival sera accessible à tous les habitants du territoire et a pour ambition de faire découvrir à un public nombreux les styles musicaux actuels.</p> | <p>Comité des Fêtes de Nesles-la-Vallée</p> | <p>50 000 €</p> | <p>2 000 €</p> |
| <p><b>Festival « le Château se livre »</b><br/>1145/07</p> | <p>En 2021, l'EPCC a créé une nouvelle manifestation littéraire : "Le Château se Livre". La 2ème édition de ce festival se tiendra les 1er et 2 juillet au Château.</p> <p>Pour 2023, l'EPCC souhaite lui donner une plus grande assise territoriale en proposant aux bibliothèques et aux foyers ruraux du territoire des rencontres avec les auteurs invités, et ce, dans le courant du mois de juin. Cette opération hors les murs est déjà engagée en partenariat avec la Bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO), qui invite toutes les bibliothèques du Vexin le 14 février au Château.</p> <p>7 rencontres littéraires seront donc programmées avec les foyers ruraux et les bibliothèques, en fonction de leurs attentes (lectorat adulte ou jeune public).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p>EPCC du Château de la Roche Guyon</p>    | <p>5 000 €</p>  | <p>1 500 €</p> |

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                  |                 |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------------------|-----------------|
|              | <p>Par ces actions hors les murs, l'EPCC a plusieurs objectifs : aller à la rencontre des publics, au plus près des lieux de vie de chacun, soutenir les actions des bibliothèques communales ou associatives et des foyers ruraux et participer ainsi à la structuration du réseau de lecture publique du territoire.</p> <p>En 2024, l'EPCC souhaite poursuivre cette démarche par la création d'un prix des lecteurs.</p> |  |                  |                 |
| <b>TOTAL</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  | <b>115 969 €</b> | <b>12 000 €</b> |

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Annulation de subventions et solde de fiches d'opération



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

**RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY**

### **Objet : annulation de subventions et solde de fiches d'opération**

#### **1°) Subventions à annuler :**

Des subventions attribuées aux particuliers ou aux communes sont, en raison de leur abandon par les bénéficiaires ou de délais dépassés pour leur réalisation, devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur annulation. Les subventions concernées sont les suivantes :

| Numéro d'opération | Intitulé                                                                        | Montant    |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1122/36            | Installation d'un poêle à granulés à Parmain - Mme Bulloz                       | 700,00 €   |
| 985/19             | HCP Installation d'une chaudière à Granulés à Villers-en-Arthies                | 960,00 €   |
| 979/03             | Installation de deux poêles à bois dans un gîte rural à Saint-Martin-la-Garenne | 4 869,94 € |

#### **2°) Opérations à solder :**

Des opérations ne sont pas réalisées en totalité ou partiellement, pour raisons diverses, et sont également devenues sans objet. Il est donc proposé de procéder à leur solde. Les opérations concernées sont les suivantes :

| Numéro d'opération | Intitulé                                                                                                                                                           | Montant à solder |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 936                | Accompagnement de filières agricoles locales<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                                        | 6 824,95 €       |
| 943                | Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines : mise en œuvre de la politique des publics<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i> | 8 366,24 €       |
| 944                | Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines : atlas du patrimoine bâti<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                  | 4 653,20 €       |
| 946                | Valorisation et actualisation des Atlas communaux du patrimoine naturel<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                             | 3 361,78 €       |
| 947                | Etude de faisabilité et accompagnement à la mise en place d'un dispositif d'éco-pâturage<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>            | 12 778,20 €      |
| 952                | Appui à l'activité d'élevage et à la gestion durable des prairies<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                   | 4 001,60 €       |
| 973                | Accompagnement de filières agricoles locales                                                                                                                       | 5 879,39 €       |

|      |                                                                                                                                                                                        |            |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
|      | <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                                                                                                            |            |
| 975  | Acquisition de mobilier, informatique, bureautique<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                                                      | 51,23 €    |
| 977  | Valorisation des Métiers d'art<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                                                                          | 18 €       |
| 982  | Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines : animation de sites archéologiques.<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                            | 1 736,15 € |
| 983  | Définition d'un programme de protection et de valorisation du patrimoine géologique du territoire<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                       | 226,36 €   |
| 994  | Accompagnement aux changements de pratiques de gestion des espaces non agricoles : gestion différenciée et "zéro phyto"<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i> | 15,20 €    |
| 998  | Acquisition et pose de panneaux de signalisation du Parc<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                                                | 16,04 €    |
| 1005 | Programme événementiel de la Maison du Parc<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                                                             | 16,60 €    |
| 1008 | Soutien aux initiatives culturelles<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                                                                     | 99,14 €    |
| 1027 | Acquisition de mobilier, informatique, bureautique, téléphonie, véhicules<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                               | 35,21 €    |
| 1061 | Etudes et prospective en aménagement<br><i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>                                                                                    | 808 €      |

Je vous invite à bien vouloir en délibérer.

Benjamin DEMAILLY,  
Président du Parc

## Programmation de séances de cinéma en plein air sur le territoire du Parc – Année 2023

## RAPPORT DE PRESENTATION

**RAPPORTEUR : Benjamin DEMAILLY**

### **Objet : programmation de séances de cinéma en plein air sur le territoire du Parc – Année 2023**

Au vu du succès rencontré en 2021 et 2022 par les séances de cinéma en plein air, le Parc a souhaité renouveler cette opération pour l'été 2023.

La programmation comptera 7 séances sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 10 septembre 2023.

Pour cette troisième édition, le Parc bénéficie d'un soutien financier et technique du Conseil départemental du Val d'Oise ainsi que de l'Association Ecrans Val d'Oise.

Cette nouvelle édition a également vocation à poursuivre et renforcer le partenariat noué avec les partenaires engagés depuis 2021 : Conseil départemental du Val d'Oise, l'Association Ecrans Val d'Oise, l'Association Pact en Vexin et Utopia.

Dans le cadre du partenariat avec l'Association Ecrans Val d'Oise et afin de développer l'éducation à l'image, il est proposé en complément cette année aux communes, moyennant une participation financière, l'organisation par l'association d'un ou de plusieurs ateliers d'initiation au cinéma d'animation à destination des scolaires, des centres de loisirs, des adhérents d'un foyer rural, d'un groupe d'habitants.

Il est également proposé de reconduire les principes appliqués en 2022, à savoir :

- ✓ Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes ;
- ✓ Suivi du projet par un groupe de travail « cinéma » du Parc composé d'élus, de techniciens et de partenaires pour déterminer les modalités et la mise en œuvre du projet (programmation, choix des communes accueillantes...);
- ✓ Coordination de la programmation avec les partenaires du territoire (Département, associations) ;
- ✓ Maintien de la gratuité des séances pour le public ;
- ✓ Conventionnement et participation demandés aux communes sélectionnées à hauteur de 500 euros ;
- ✓ Respect des critères d'éligibilité, dont certains éliminatoires, notamment la proposition par la commune d'une ou plusieurs animations en complément de la séance et la mise à disposition de moyens humains pour l'installation et la désinstallation de la séance.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur le principe de reconduire les séances de cinéma de plein air, de m'autoriser à finaliser et signer les conventions et contrats correspondants à cette opération ainsi que tous documents y afférents ; y compris les documents comptables liés à la participation financière des communes.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Attribution des aides aux musées et maisons à thèmes et dans le cadre des Petits Moments du Vexin

## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Joelle VALENCHON*

### **Objet : Attribution des aides aux musées et maisons à thèmes et dans le cadre des Petits Moments du Vexin**

#### 1) Concernant les musées et maisons à thèmes du Parc

Grâce au soutien du Département du Val d'Oise, dans le cadre de la convention annuelle 2023, une aide au fonctionnement des trois structures, musée de la Moisson, moulin de la Naze et maison du Pain, peut être apportée.

Cette aide fera l'objet d'une convention avec les communes gestionnaires des équipements et il convient de déterminer le montant alloué à chacun des sites, sachant que l'enveloppe budgétaire totale est de 20 000 € :

- Musée de la Moisson – commune de Sagy : 7 000 €,
- Moulin de la Naze – commune de Valmondois : 5 500 €,
- Maison du Pain – commune de Commeny : 7 000 €,

Les 500 € restants seront dédiés à la communication des structures.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur ces montants et m'autoriser à signer les conventions correspondantes.

#### 2) Concernant les Petits Moments du Vexin

Le Parc souhaite organiser la 5ème édition des Petits Moments du Vexin, au mois de novembre 2023.

En 2022, 24 initiatives avaient été retenues, qui ont mobilisé 190 bénévoles, avec la participation de plus de 1200 personnes sur 21 communes différentes.

Au vu du budget disponible en 2023, bien en-deçà des éditions précédentes, il est envisagé d'octroyer aux structures participantes une somme forfaitaire.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur ce principe et que le Comité Syndical délègue au Président le montant alloué et la notification de la subvention après examen des dossiers.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Bureau syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Questions diverses



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Parc naturel régional du Vexin français

# COMITE SYNDICAL

## *Séance du 20 mars 2023*

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



**COMITE SYNDICAL**  
**20 mars 2023 à 20h**

**ORDRE DU JOUR**

---

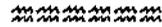
|                                                                                                                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Présentation des résultats de la mission CEP (95 et 78)                                                                                                                         | 32 |
| 1. Adoption du Procès-verbal du 28 novembre 2022                                                                                                                                | 33 |
| 2. Projet de budget primitif principal, participation des communes, des communautés de communes et des villes portes – année 2023 – Adoption de l'état du personnel au 31/12/22 | 43 |
| 3. Proposition d'adoption des budgets primitifs annexes 2023 « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine »                                  | 53 |
| 4. Création de postes                                                                                                                                                           | 57 |
| 5. Modification du tableau des effectifs                                                                                                                                        | 60 |
| 6. Vente de vélos à assistance électrique et de scooter électriques                                                                                                             | 64 |
| 7. Modalités relatives à la signature de contrats d'Obligations Réelles Environnementales                                                                                       | 66 |
| 8. Demande de signature d'une Obligation Réelle Environnementale par un propriétaire privé sur la commune du Perchay                                                            | 69 |
| 9. Signature d'une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux                                                                                       | 72 |
| 10. Animation du Programme agro-environnemental et climatique du Vexin pour la période 2023-2027                                                                                | 75 |
| 11. Questions diverses                                                                                                                                                          | 77 |

## Présentation des résultats de la mission CEP (95 et 78)



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

## Adoption du Procès-verbal du 28 novembre 2022



**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
Séance du 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le 4 octobre 2022, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

|                                 | <b>Comité syndical</b> |
|---------------------------------|------------------------|
| Nombre de membres en exercice   | 127                    |
| Nombre de membres présents      | 70                     |
| Nombre de membres ayant pouvoir | 3                      |
| Nombre de votants               | 73                     |

***Etaient présents :***

***Collège de la Région***

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Ghislaine SENEÉ

***Collège des Départements***

Cécile DUMOULIN, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL

***Collège des Communes***

Marie-Claire AUGER, Amélie BARACH, Nicolas BELANGE, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Bruno BOURIAUD, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Philippe DAYOT, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Pascal DREUX, Marie Christine DUBERNARD, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOR, Katalin ESCHER, Margaux FLAMENT, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Jérôme GUERIN, Paul HEBRARD, Dominique HERPIN-POULENAT, Nathalie HUGAULT, Alain ITHEN, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Lionel LESSAINT, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Lionelle MASCHINO, Ondine MARCINIAK, Julie MARFAING, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Dominique PORTE, Patrick PREMEL, Michel RICHARD, Stefan RICHTER, Liliane ROVEZ, Joëlle VALENCHON, Alexandre VALGRES, Christine WALTER

***Collège des Communautés de Communes***

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT, Michel RAZAFIMBELO, Martine TELLIER

***Collège des Villes-portes***

Monique LEFBVRE, Ergin MEMISOGLU

***Collège des Villes partenaires***

Alain GUILLOIN

***Pouvoirs :***

Stéphanie VON EUW donne pouvoir à Thibault HUMBERT

Laurent DE GAULLE donne pouvoir à Jean LORINE  
Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Adeline NICAULT

***Étaient excusés ou absents :***

***Collège de la Région***

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL

***Collège des départements***

Pierre-Edouard EON, Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,  
Thomas VATEL

***Collège des Communes***

Frédéric ALIPRE, Jocelyne AUBE, Martine BAUDIN, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT,  
Serge BILLOUE, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON,  
Cécile COLLEAU, Isabelle DECOUTURE, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN,  
Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT,  
Thierry HERBET, Frédéric HEYBLON, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE,  
Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Arnaud MARCEL,  
Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Jean-François PANTHOU,  
Luc PUECH D'ALISSAC, Damien RADET, Michel RAYROLE, Nadège RAYSSEGUIER,  
Marie-Madeleine ROTSAERT, Denis SARGERET, Emilie VALETTE, Pierre VANDEPUTTE,  
Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI

***Collège des Communautés de Communes***

Florence DUFOIX, Bernard LE BON,

***Collège des Villes partenaires***

Didier DUMONT,

***Collège des Villes-portes***

Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Suzanne JAUNET,

**I – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2022**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

**II – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT (du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022)**

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical donne acte au Président du Parc des décisions qu'il a prises pendant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022, ci-jointes, dans le cadre de sa délégation.

**III – PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRIMITIF - ANNÉE 2022**

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical adopte le projet de décision modificative n° 1, section de fonctionnement, établi sur la base des éléments ci-dessous détaillés concernant le budget principal du Parc :

| DEPENSES                             |           |
|--------------------------------------|-----------|
| 012 – 64131/FS – rémunération        | 30 000 €  |
| 012-64171/FS - apprentis             | 15 000 €  |
| 65 – 6531/FS – indemnités élus       | 2 000 €   |
| 65 – 6512/FS – informatique en nuage | 2 000 €   |
| 022- dépenses imprévues              | -49 000 € |

Il abonde donc le compte 6512, qui est l'informatique en nuage qui désigne la fourniture de services informatiques à la demande sur internet (SIG.).

#### IV – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité Syndical valide les prévisions budgétaires 2023 comme suit :

- ⇒ Le programme d'actions (socle) est fixé à 353 000 € en fonctionnement et 1 100 000 € en investissement ;
- ⇒ Les recettes des frais de structure demandées sont de 1 330 760 € pour la Région Ile-de-France (+ 100 000 € correspondant au déficit du Parc depuis la baisse des frais de structure par la Région en 2020, non inclus l'augmentation du point d'indice en juillet dernier) et 100 000 € pour l'Etat. Vu les contraintes budgétaires, les dépenses seront équivalentes aux années antérieures ;
- ⇒ Une recette exceptionnelle de l'Etat de 57 600 € minimum, aux communes impactées par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique en juillet 2022 (56 000 €/an pour le Parc) ainsi que par la hausse de l'inflation sur les dépenses d'énergie est également à inscrire au budget 2023 ;
- ⇒ Le remboursement de différents postes, ENS, Natura 2000, Réserve de Limay seront imputés en recettes de fonctionnement ;
- ⇒ Le Parc récupérera également le FCTVA et amortira un certain nombre d'opérations, dont les montants ne sont pas connus à ce jour, l'exercice 2022 n'étant pas terminé ;
- ⇒ Un montant de 100 000 € sera inscrit pour les fiches-projets dans le cadre de la convention CD95/Parc ;
- ⇒ Des dépenses et des recettes pour la révision de la Charte seront à prévoir en communication, études, animation et concertation en fonction des crédits alloués par l'Etat et la Région Ile-de-France. Une sollicitation de 60 000 € sera faite pour 2023 auprès de la Région ;
- ⇒ Des dépenses et recettes seront inscrites pour la boutique du Musée du Vexin, de l'ordre de 40 000 € ;
- ⇒ La participation des communes est de 4 € par habitant et 0,25 € pour les Communautés de Communes, celle des villes-porte est inchangée.

Les programmes spécifiques Natura 2000 et PAEC sont inchangés par rapport aux autres années, il en est de même pour les budgets annexes qui comprennent principalement des frais de personnel (chapitre 012).

Le budget RNN prévoit de l'entretien de terrain et un remboursement au Parc des frais de fonctionnement de la structure. Ce budget est établi en fonction des sommes allouées par l'État en début d'année.

## **V – CRÉATION, SUPPRESSION ET MODIFICATION DE POSTES**

---

Sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical modifie le poste d'assistante de Direction, accueil, standard à temps non complet.

Le poste voté en 1995 d'assistante à temps complet est annulé.

Un poste de chargé de projets culturels est créé :

| <b>Chargé de projets culturels</b> |                  |                            |                            |
|------------------------------------|------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Cadre d'emploi</b>              | <b>Catégorie</b> | <b>Indice Brut minimum</b> | <b>Indice Brut maximum</b> |
| Rédacteur principal<br>1ere classe | B                | 604                        | 638                        |

Le poste de chargé de projets culturels est ouvert aux agents de la fonction publique ou aux agents contractuels à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## **VI – DÉFRAIEMENT MEMBRES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE**

---

Le règlement intérieur du Comité scientifique prévoit au minimum une réunion plénière par an mais d'autres réunions de travail auront lieu dans l'année en fonction des thématiques et projets traités. Ainsi, sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical valide la demande de remboursement des frais occasionnés par les déplacements des membres du comité scientifique sur les bases suivantes et selon la réglementation en vigueur :

- remboursement réel des frais de séjour et de repas, sur présentation de justificatifs de dépenses,
- remboursement, selon l'indemnité kilométrique forfaitaire, des frais de transport sur présentation d'un état de frais (fourni par le Parc), de la carte grise du véhicule et d'un rib. Ces frais de déplacements seront calculés sur la base de la distance entre la commune d'origine des membres du comité scientifique et le lieu de réunion.

Ce remboursement est accordé pour la durée du mandat spécial des membres du comité scientifique.

Enfin, les crédits nécessaires seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## **VII – MISE À DISPOSITION ET LOCATION DES LOCAUX DU PÔLE ÉCO-CONSTRUCTION À VIGNY**

---

Lors du Comité syndical de février 2020, il a été décidé de louer la plateforme éco-construction et rénovation énergétique du Vexin français, située au Bord'Haut de Vigny, afin de sensibiliser et former les publics (professionnels du bâtiment, architectes, élus et particuliers) aux techniques vertueuses en matière de construction et rénovation du bâti.

Ainsi, sur le rapport présenté par Cécile DUMOULIN, le Comité syndical valide la mise à disposition et la location des locaux du pôle éco-construction de Vigny, par la Parc.

Ces locaux sont constitués de :

- Lot 9 : plateforme d'une superficie de 566 m<sup>2</sup>,
- Lot 9 bis : cuisine et bureaux à l'étage d'une superficie de 128 m<sup>2</sup>,

La superficie de l'ensemble totalise 694 m<sup>2</sup>.

Il est donc établi une grille tarifaire comme suit :

- ⇒ Espace technique (salle de formation et plateau technique) : Tarif dégressif 410 €/ jour, 1140 €/ semaine, 3300 €/ mois.
- ⇒ Bureaux étage : Tarif dégressif 65 €/ jour, 300 €/ semaine, 1050 €/ mois.
- ⇒ Matériel : 300 €/ jour pour les machines à projeter, 60 €/ jour pour souffleuse cardeuse, 120 €/ jour pour la presse à briques de terre crue.

Ces tarifs sont toutes taxes comprises, charges comprises (électricité, accès internet, ménage normal des parties communes).

Aussi, des adaptations mineures (nouveaux matériels, montants de caution, conditions particulières, etc.) pourront être fixées par décision du Président.

Les crédits seront imputés sur la fiche CEE TEPCV, le Président est donc autorisé à signer tous documents y afférents.

## VIII – ADOPTION DES FICHES D'OPERATION

Sur les rapports présentés par Thomas VATEL, Jean LORINE, Capucine FAIVRE, Thibault HUMBERT, Joëlle VALENCHON et Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical a adopté les opérations suivantes :

### Axe 1 :

| N°   | Nature de la subvention                                                                                       | Montant      |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 1178 | Signalétique d'intérêt local                                                                                  | 50 000,00 €  |
| 1176 | Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural                                                 | 150 000,00 € |
| 1173 | Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés                                                             | 50 000,00 €  |
| 1171 | Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés                                                      | 150 000,00 € |
| 1170 | Soutien au développement du Conseil en Energie Partagé                                                        | 80 000,00 €  |
| 1168 | Developpement de filières locales d'éco-construction et rénovation du bâti                                    | 50 000,00 €  |
| 1164 | Poursuite de la création des outils pédagogiques "Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine" | 45 000,00 €  |
| 1159 | Aide aux communes et particuliers pour le maintien et la restauration des trames écologiques                  | 50 000,00 €  |

### Axe 2 :

| N°   | Nature de la subvention                                                                                                           | Montant     |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1151 | Aide pour la commercialisation des produits locaux subvention                                                                     | 60 000,00 € |
| 1150 | Aide aux investissements pour les Tiers-lieux                                                                                     | 44 000,00 € |
| 1149 | Opération collective de modernisation de l'artisanat - volet investissement                                                       | 50 000,00 € |
| 1137 | Aide au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée ( <i>Publics et Privés</i> ) | 80 000,00 € |

### Axe 3 :

| N°   | Nature de la subvention | Montant     |
|------|-------------------------|-------------|
| 1181 | Communication           | 41 250,00 € |

|      |                                                                                                                             |             |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1161 | Actions éducatives en direction du jeune public                                                                             | 42 500,00 € |
| 1145 | Soutien aux initiatives culturelles                                                                                         | 40 000,00 € |
| 1144 | Musée du Vexin français - Mise en lumière et son des salles d'exposition temporaire et acquisition de matériel événementiel | 40 000,00 € |

## **IX – ACTION LIÉE À LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS – BUDGET 2023**

Sur le rapport de Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical a décidé de reporter à 2023 la sollicitation des subventions d'un montant de 40 000 € TTC, consacré pour moitié aux opérations de communication et pour moitié à l'organisation de l'enquête publique.

Une enveloppe complémentaire de 20 000 € TTC est sollicitée pour 2023 compte-tenu de l'estimation des frais afférents à l'enquête publique, revue à la hausse.

L'utilisation du montant total des 60 000 € TTC, est envisagée selon la répartition suivante :

- ↳ 20 000 € TTC pour la communication,
- ↳ 40 000 € TTC pour l'enquête publique.

Le Président est autorisé à solliciter ces crédits auprès de la Région Ile-de-France pour l'année 2023, pour la communication et l'enquête publique liée à la révision de la Charte du Parc naturel régional du Vexin, et à signer tous documents et conventions y afférents.

## **X - CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS POUR L'ANNÉE 2023**

Au vu de la nécessité d'assurer des actions spécifiques et de proximité sur la partie valdoisienne du territoire du Parc et qui n'entreraient pas dans les priorités régionales. Une convention de financement et de partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin français va faire l'objet d'un vote de l'Assemblée départementale le 13 janvier 2023.

Ainsi, sur le rapport de Benjamin DEMAILLY, le Comité syndical a décidé de valider le partenariat entre le Conseil départemental du Val d'Oise et le Parc naturel régional du Vexin français pour l'année 2023 ainsi que sa convention.

Les fiches descriptives des fiches-projet retenues par cette convention sont les suivants :

- Animation du programme agro-environnementale et climatique du Vexin français : 20 000 euros,
- Actions de sensibilisation et de formation des Maîtres d'Ouvrage à la rénovation énergétique : 10 000 euros,
- A l'issue de l'étude réalisée en 2022 sur les maisons à thème, il est proposé une phase opérationnelle d'expérimentation : 10 000 euros,
- Soutien aux musées et maisons à thème du Vexin : 20 000 euros,
- Séances de cinéma en plein air saison 2023 : 25 000 euros,
- Actions éducatives 2023 en direction des collèves et structures jeunesse : 15 000 euros, pour un montant total de 100 00 €.

Le Comité syndical est donc informé de la mise en place, avec les services départementaux, de l'action culturelle et la DRAC, d'une résidence mission en 2022 et 2023 sur le thème du développement de projets artistiques et culturels favorisant le lien social en étroite collaboration avec la Fédération des Foyers Ruraux du Val d'Oise.

## **XI – NOUVELLES AIDES ÉCONOMIQUES**

---

Le Parc souhaite renforcer son dispositif d'aide aux acteurs présents sur le territoire qui interviennent dans les domaines du développement économique, culturel ou touristique. Pour cela, le Comité syndical, sur le rapport présenté par Thibault HUMBERT, a adopté deux nouvelles aides financières, qui sont les suivantes :

⇒ **« Aide à l'investissement pour les Tiers-lieux, en projet ou en développement »**

L'objectif est d'accélérer l'émergence ou le développement de projets de Tiers-lieux par l'octroi d'une aide aux investissements et ainsi leur permettre d'atteindre plus rapidement l'équilibre économique. Le type d'investissements éligibles concerne l'aménagement et l'agencement du local (y compris devanture et enseigne), l'acquisition de matériel ou de mobilier. Le taux de l'aide est de 60% pour un montant subventionnable de 24 000 € (plafond : 40 000 € HT).

⇒ **« Aide pour la commercialisation des produits locaux »**

L'objectif est de favoriser la visibilité des produits locaux dans les structures de vente (commerces, coopératives, magasins de producteurs) en proposant une aide financière pour l'acquisition de mobilier dédié aux couleurs du Parc, pour l'aménagement de magasins de producteurs, pour la mise en place de solutions sans emballages. Le taux de l'aide est de 80% pour un montant subventionnable de 24 000 € (plafond : 30 000 € HT).

La Commission d'attribution des aides économiques à délégation pour l'instruction des dossiers de subvention afin de pouvoir répondre aux demandes dans un délai restreint. Le président pourra donc notifier ces aides aux bénéficiaires.

## **XII – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS**

---

Vu la nécessité de modifier la délibération suite au décès de Jean-Luc GRIS et à l'élection de Cécile DUMOULIN en tant que 1<sup>ère</sup> Vice-Président, le Comité syndical a donc nommé Cécile DUMOULIN, Présidente de la commission des marchés publics.

Il rappelle également que les membres de la Commission sont :

Titulaires :

- Guy PARIS
- Pierre VANDEPUTTE
- Cédric GUILLAUME
- Claude NOEL
- Patrick PREMEL

Suppléants :

- Jean LORINE
- Ghislaine SENEÉ
- Serge BILLOUE
- Dominique HERPIN-POULENAT
- Jérôme GUERIN

## **XIII – RENOUELEMENT DU LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

---

Suite à la labellisation du Parc qui arrive à expiration en septembre 2024, et afin d'engager ce renouvellement, une procédure transmise par la DRAC Ile-de-France sera à mettre en œuvre en 2023 et 2024.

Pour cela, le Comité a approuvé, sur le rapport présenté par Joëlle VALENCHON, le principe du processus de renouvellement de ce label ainsi que de sa méthodologie.

Le Président ou son représentant peut dès à présent déposer et présenter le dossier de renouvellement de candidature auprès de la CRPA. Il est également autorisé à finaliser et signer

toutes conventions relatives au renouvellement du label ainsi qu'à sa mise en œuvre.

#### **XIV - CONVENTION DE PARTENARIATS AVEC LES STRUCTURES QUI ACCOMPAGNENT LES PROJETS ÉDUCATIFS EN ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET ÉDUCATION ARTISTIQUES**

---

Le Parc met en place des conventions de partenariats avec les acteurs, qui interviennent le plus régulièrement auprès des scolaires, afin de favoriser une connaissance mutuelle et des échanges réguliers permettant de co-construire les appels à projets, pour formaliser les engagements de chacun sur la mise en œuvre des actions éducatives. Pour cela, le Comité syndical a validé le principe de ces conventions de partenariat. Il renouvelle donc les conventions de partenariat pour une durée de 3 ans avec :

- L'association la Ferme d'Ecancourt,
- L'association la Source-Villarceaux,

Le Comité autorise le Président à signer la convention de partenariat pour une durée de 3 ans avec :

- La société Olgame.

Et enfin, il autorise également le Président à signer les conventions de partenariat pour une durée de 1 an avec :

- L'association Ecolonia,
- Madame Florine Davi.

#### **XV - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES DU CIG**

---

Les contrats en cours concernant la responsabilité civile, la flotte automobile et la protection juridique se terminent le 31 décembre 2023, et le CIG souhaite relancer le marché courant 2023. Le Comité syndical a donc validé le renouvellement de l'adhésion du Parc au contrat groupe d'assurances du CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour 4 ans.

Le Président est donc autorisé à conclure ou non les contrats, en fonction des résultats de la consultation et à signer tous documents y afférents.

Enfin, il délègue au Président la signature des différents documents, ainsi que le choix du taux à appliquer au contrat concernant les agents titulaires.

#### **XVI - QUESTIONS DIVERSES**

---

Le Président fait le point sur la visite qui a eu lieu les 8,9 et 10 novembre derniers avec les rapporteurs du Conseil national de la protection de la nature (CNP) et de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France (FN PNR). Globalement la visite s'est bien déroulée, les rapporteurs ont eu l'occasion de formuler de nouvelles remarques, mais ils revenaient beaucoup sur les mêmes points, suite à leur sensibilité sur certains sujets. Les élus indiquent que chaque signataire doit réellement s'engager afin d'avoir un bon partenariat.

Agnès LANTHIER indique qu'une seconde version sera à présenter courant avril 2023.

Suite à l'interrogation de Ghislaine SENEÉ sur l'organisation de la nouvelle signature de la Charte, le Président indique que cela sera évoqué en concertation avec le Bureau syndical.

Concernant le sujet sur les projets de forage sur le territoire, Jean-Claude RAULT indique que le Préfet devrait en informer les communes en amont.

Nunzia PAOLACCI, Directrice départementale des territoires adjointe du Val d'Oise, prend la parole pour rassurer les membres du Comité qui s'interrogent sur leur réelle vigilance sur les dossiers lors de ces demandes d'instruction. Elle indique donc qu'il y aurait un rejet si le projet n'était pas conforme. Ghislaine SENEÉ demande comment le Parc pourrait être informé de ces demandes en cours. Il n'y a pour le moment pas de retour mais Nunzia PAOLACCI informe qu'elle reste à disposition pour d'éventuelles questions ou remarques particulières.

Cécile DUMOULIN conclu que les administrés sont devant le fait accompli lorsque le projet se formalise, elle demande donc que les communes soient informées de ces projets.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



Projet de budget primitif principal, participation des communes, des communautés de communes et des villes portes – année 2023  
– Adoption de l'état du personnel  
au 31/12/22



## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

**Objet :** projet de budget primitif principal, participation des communes, des communautés de communes et des villes portes - année 2023 – Adoption de l'état du personnel au 31/12/2022

### Le budget principal 2023

Le budget 2023 est établi en application de la nomenclature M 14.

Le projet de budget 2023 qui est soumis ne reprend pas les résultats de l'exercice 2022. L'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 sera donc sollicitée lors de la présentation du budget supplémentaire 2023 prévue en juin prochain.

Le projet de budget primitif contenant les propositions nouvelles pour l'année 2023 soumises à votre examen intègre :

- les crédits d'actions validés dans le cadre des fiches d'opération, présentées aux instances de novembre 2022 ;
- les crédits nécessaires au fonctionnement des services du Parc ;
- les crédits reçus Hors Contrat de Parc (HCP) pour des projets ponctuels dont notamment la participation de 100 000 € du Département du Val d'Oise pour des projets en fonctionnement, des études financées par la DRAC ou la DRIEAT...;
- **les amortissements obligatoires** dans la nomenclature M14 :  
**NOTA :** le Parc doit amortir les dépenses d'investissement effectuées depuis 2010 (travaux, acquisitions, subventions versées), ainsi que les subventions reçues au titre du Contrat de Parc, pour les opérations d'investissement. Celles-ci sont amorties en une seule fois, lorsque la dépense et la recette sont effectuées à 100 %. Cette écriture comptable (opérations d'ordre) s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement.
- les crédits inscrits au titre des opérations spécifiques :
  - du site Natura 2000,
  - du Contrat PAEC (anciennement Prairie) ;
- l'état du personnel au 31 décembre 2022 mis à jour.

L'ensemble de ces propositions s'équilibre en dépenses et en recettes, sections fonctionnement et investissement confondues à hauteur de 5 426 005 € (5 075 718 € en 2022). Elles se répartissent de la façon suivante :

### LES PROPOSITIONS NOUVELLES

| I/ LES RECETTES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | MONTANT            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT pour 3 590 004 €</b><br><i>(soit 2 883 803 € sans les amortissements)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                    |
| <b>Le programme d'actions 2023</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 338 496 €          |
| <b>Le fonctionnement du Parc pour 2 275 366 € (hors amortiss)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• produits d'exploitation, de gestion courante et exceptionnels 122 560 €</li> <li>• remboursement participation budget principal par les budgets annexes « Réserve Naturelle Nationale » 15 500 €</li> <li>• participations contractuelles au fonctionnement du Parc (Etat, Région, Communes, Villes Portes, Communautés de Communes) 1 877 806 €</li> <li>• financements emplois divers (dédiés...) 244 500 €</li> <li>• remboursement sur rémunération du personnel 15 000 €</li> <li>• quote part subv. Investissement (amortissement) 706 201 €</li> </ul> |                    |
| <b>Les programmes ou opérations spécifiques – 34 941 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Site Natura 2000 4 941 €</li> <li>• Contrat PAEC (PRAIRIE) 30 000 €</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                    |
| <b>Projets Hors Contrat de Parc – 235 000 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental du Val d'Oise – fiches projets 2023 80 000 €</li> <li>• DRIEAT – Etudes habitats naturels/photovoltaïque 45 000 €</li> <li>• Programme SARE (CD95+Comm Comm) 50 000 €</li> <li>• DRAC – PAH 2023 + CIAP 30 000 €</li> <li>• DRAC – Etude patrimoine et rénovation 30 000 €</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                     |                    |
| <b>SECTION INVESTISSEMENT pour 1 836 001 €</b><br><i>(soit 1 129 800 € sans les amortissements)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                    |
| <b>Programme d'actions 2023</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1 100 000 €        |
| <b>Projets Hors Contrat de Parc</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 0 €                |
| <b>ECTVA (Fonds de Compensation de la TVA) – prévision</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 28 000 €           |
| <b>Natura 2000</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1 800 €            |
| <b>Amortissement des Immobilisations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 706 201 €          |
| <b>TOTAL GENERAL SECTION FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>5 426 005 €</b> |

| II/ DEPENSES                                                                                           | MONTANT            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT pour 3 590 004 €</b><br><i>(soit 2 883 803 € sans les amortissements)</i> |                    |
| <b>Le programme d'actions 2023</b>                                                                     | <b>338 496 €</b>   |
| <b>Le fonctionnement du Parc pour 2 275 366 € (hors amortisss)</b>                                     |                    |
| • Charges à caractère général                                                                          | 455 661 €          |
| • Charges de personnel                                                                                 | 1 687 900 €        |
| • Autres charges de gestion courante et excep./taxes                                                   | 104 305 €          |
| • Provision pour annulation titres/ex. antérieurs                                                      | 28 000 €           |
| • Dotation amortissement                                                                               | 706 201 €          |
| <b>Les Programmes spécifiques – 34 941 €</b>                                                           |                    |
| • Natura 2000                                                                                          | 4 941 €            |
| • Contrat PAEC                                                                                         | 30 000 €           |
| <b>Projets Hors Contrat de Parc – 235 000 €</b>                                                        |                    |
| • Conseil Départemental du Val d'Oise – fiches projets 2023                                            | 80 000 €           |
| • DRIEAT – Etudes habitats naturels/photovoltaïque                                                     | 45 000 €           |
| • Programme SARE (CD95+Comm Comm)                                                                      | 50 000 €           |
| • DRAC – PAH 2023 + CIAP                                                                               | 30 000 €           |
| • DRAC – Etude patrimoine et rénovation                                                                | 30 000 €           |
| <b>SECTION INVESTISSEMENT pour 1 836 001 €</b><br><i>(soit 1 129 800 € sans les amortissements)</i>    |                    |
| <b>Programme d'actions 2023</b>                                                                        | <b>1 100 000 €</b> |
| <b>Projets Hors Contrat de Parc</b>                                                                    | <b>0 €</b>         |
| <b>ECTVA (Fonds de Compensation de la TVA) - prévision</b>                                             | <b>28 000 €</b>    |
| <b>Natura 2000</b>                                                                                     | <b>1 800 €</b>     |
| <b>Amortissement des Immobilisations</b>                                                               | <b>706 201 €</b>   |
| <b>TOTAL GENERAL SECTION FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT</b>                                          | <b>5 426 005 €</b> |

## LE CONTRAT DE PARC

Le montant total des crédits proposés au budget primitif 2023 s'élève à 1 345 500 € pour les opérations adoptées aux instances de novembre 2022. L'opération 1162 a dû être réduite de 14 504 € afin de régler l'opération 1023, terminée au Parc en dépenses mais qui a été déclarée caduque par erreur par la Région.

Pour rappel : le détail de ces opérations vous est présenté ci-après. Les crédits budgétaires correspondant à ces opérations nouvelles ont été répartis au présent projet de budget primitif, suivant leur destination en section de fonctionnement et en section investissement.

| Fiches opérations Programme 2023/GP5 |                                                                                                         |                       |                 |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Type : SoCLE fonctionnement          |                                                                                                         |                       |                 |
| N° op                                | Libelle (abrége)                                                                                        | Objectif opérationnel | Montant TTC     |
| 1148                                 | Programme de valorisation des Métiers d'Art                                                             | 9                     | 13 000 €        |
| 1182                                 | Actions d'accompagnement des prestataires touristiques et des porteurs de projets                       | 10                    | 5 000 €         |
| 1134                                 | Développement d'une gamme de produits autour de la découverte du territoire et de ses patrimoines       | 10                    | 10 000 €        |
| 1138                                 | Accessibilité du territoire pour tous les publics                                                       | 10                    | 5 000 €         |
| 1139                                 | Editions de documents qualifiant l'offre de tourisme et de loisirs                                      | 10                    | 15 000 €        |
| 1140                                 | Développement et maintenance des outils numériques dédiés à la promotion de la destination Vexin        | 10                    | 10 000 €        |
| <b>sous-total priorité 1</b>         |                                                                                                         |                       | <b>58 000 €</b> |
| 1169                                 | Actions de sensibilisation et formation à l'éco-construction et rénovation                              | 1                     | 5 000 €         |
| 1143                                 | Ateliers de sensibilisation "Bien vivre au naturel"                                                     | 14                    | 5 000 €         |
| 1162                                 | Participation et implication citoyenne                                                                  | 14                    | 6 746 €         |
| <b>sous-total priorité 2</b>         |                                                                                                         |                       | <b>16 746 €</b> |
| 1152                                 | Accompagnement au développement des systèmes de culture économes en intrants                            | 11                    | 15 000 €        |
| 1156                                 | Expérimentation et développement de filières locales                                                    | 11                    | 5 000 €         |
| <b>sous-total priorité 3</b>         |                                                                                                         |                       | <b>20 000 €</b> |
| 1166                                 | Etudes et prospective en aménagement                                                                    | 1                     | 15 000 €        |
| 1175                                 | Accompagnement des projets d'aménagement paysagers et de gestion durable des espaces publics et jardins | 6                     | 5 000 €         |
| <b>sous-total priorité 4</b>         |                                                                                                         |                       | <b>20 000 €</b> |
| 1180                                 | Observatoire Photographique us Paysage                                                                  | 6                     | 5 000 €         |
| 1145                                 | Soutien aux initiatives culturelles                                                                     | 12                    | 40 000 €        |
| 1158                                 | Réseau des acteurs culturels                                                                            | 12                    | 5 000 €         |
| 1146                                 | Gestion et animations du musée du Vexin français                                                        | 12                    | 30 000 €        |

|      |                                                                                    |    |                  |
|------|------------------------------------------------------------------------------------|----|------------------|
| 1163 | Démarche opérationnelle de valorisation des patrimoines - Politique des publics    | 7  | 20 000 €         |
| 1161 | Actions éducatives en direction du jeune public                                    | 14 | 42 500 €         |
| 1141 | Inventaire suivi et protection de la faune et de la flore                          | 2  | 5 000 €          |
| 1142 | Actualisation en continu et valorisation des Atlas communaux du patrimoine naturel | 2  | 5 000 €          |
| 1154 | Mise en œuvre du plan d'actions sur le patrimoine géologique                       | 2  | 5 000 €          |
| 1157 | Etudes et programmes de recherche scientifiques                                    | 2  | 5 000 €          |
| 1160 | Etudes sur les trames écologiques du territoire                                    | 3  | 10 000 €         |
| 1136 | Création entretien et valorisation d'itinéraires pédestres et cyclables            | 10 | 10 000 €         |
|      | <b>sous-total priorité 5</b>                                                       |    | <b>182 500 €</b> |
| 1181 | Communication                                                                      | 13 | 41 250 €         |
|      | <b>sous-total priorité moyen du Parc</b>                                           |    | <b>41 250 €</b>  |
|      | <b>Total fonctionnement</b>                                                        |    | <b>338 496 €</b> |

| Type : Socle Investissement - M.O. Parc |                                                                                                                    |                       |                  |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------|
| n° op                                   | Libellé (abrége)                                                                                                   | Objectif opérationnel | Montant HT       |
| 1168                                    | Développement de filières locales d'éco-construction et rénovation du bâti                                         | 1                     | 50 000 €         |
| 1172                                    | Chantiers expérimentaux d'amélioration énergétique                                                                 | 5                     | 15 000 €         |
|                                         | <b>sous-total priorité 2</b>                                                                                       |                       | <b>65 000 €</b>  |
| 1174                                    | Expérimentation d'aménagements paysagers favorables à la biodiversité                                              | 6                     | 20 000 €         |
|                                         | <b>sous-total priorité 4</b>                                                                                       |                       | <b>20 000 €</b>  |
| 1178                                    | Signalétique d'Intérêt local                                                                                       | 6                     | 50 000 €         |
| 1177                                    | Chantiers démonstrateurs - chantiers bénévoles                                                                     | 8                     | 30 000 €         |
| 1144                                    | Musée du Vexin - Mise en lumière et son des salles d'exposition temporaire et acquisition de matériel évènementiel | 12                    | 40 000 €         |
| 1165                                    | Création des sentiers communaux du Patrimoine                                                                      | 7                     | 30 000 €         |
| 1164                                    | Poursuite de la création des outils pédagogiques Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine        | 7                     | 45 000 €         |
| 1153                                    | Actualisation et valorisation des Atlas communaux du patrimoine naturel                                            | 2                     | 5 000 €          |
| 1135                                    | Développement d'itinéraires thématiques visant à la valorisations des patrimoines                                  | 10                    | 25 000 €         |
|                                         | <b>sous-total priorité 5</b>                                                                                       |                       | <b>225 000 €</b> |
| 1179                                    | Signalétique du Parc                                                                                               | 13                    | 30 000 €         |
| 1155                                    | Acquisition mobilier, véhicules, informatique                                                                      | 15                    | 20 000 €         |
| 1147                                    | Système d'Information Géographique                                                                                 | 15                    | 5 000 €          |
|                                         | <b>sous-total priorité moyen du Parc</b>                                                                           |                       | <b>55 000 €</b>  |
|                                         | <b>total investissement - MO Parc</b>                                                                              |                       | <b>365 000 €</b> |

| Type : Socle Investissement - Subventions |                                                                                                       |                               |                  |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------|
| n°<br>bp                                  | Libelle (abregé)                                                                                      | Objectif<br>opération-<br>nel | Montant HT       |
| 1149                                      | Opération collective de modernisation de l'artisanat                                                  | 9                             | 50 000 €         |
| 1151                                      | Aide pour la commercialisation des produits locaux                                                    | 9                             | 60 000 €         |
| 1150                                      | Aide aux investissements pour les Tiers Lieux                                                         | 9                             | 44 000 €         |
|                                           | <b>sous-total priorité 1</b>                                                                          |                               | <b>154 000 €</b> |
| 1170                                      | Soutien au développement du Conseil en Energie Partagé                                                | 5                             | 80 000 €         |
| 1171                                      | Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés                                              | 5                             | 150 000 €        |
|                                           | <b>sous-total priorité 2</b>                                                                          |                               | <b>230 000 €</b> |
| 1167                                      | Soutien aux études en aménagement                                                                     | 1                             | 21 000 €         |
| 1173                                      | Aménagements paysagers ruraux et jardins partagés                                                     | 6                             | 50 000 €         |
|                                           | <b>sous-total priorité 4</b>                                                                          |                               | <b>71 000 €</b>  |
| 1137                                      | Aides au développement des équipements et des services adaptés aux différentes pratiques de randonnée | 10                            | 80 000 €         |
| 1176                                      | Restauration des murs et façades et du petit patrimoine rural                                         | 8                             | 150 000 €        |
| 1159                                      | Aide aux communes et particuliers pour le maintien et la restauration des trames écologiques          | 3                             | 50 000 €         |
|                                           | <b>sous-total priorité 5</b>                                                                          |                               | <b>280 000 €</b> |
|                                           | <b>total investissement - Subventions</b>                                                             |                               | <b>735 000 €</b> |
|                                           | <b>total investissement - Subventions</b>                                                             |                               | <b>735 000 €</b> |

### LES FRAIS DE STRUCTURE DU PARC

Les propositions concernant les frais de structure du Parc s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de **2 275 366 €** (hors amortissements) (*2 187 278 € en 2022*). Ce budget a été estimé à partir des réalisations constatées à la fin des exercices 2022 pour les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général », suivant les simulations individuelles faites pour les charges de personnel, en tenant compte de la redevance d'occupation du domaine suite à l'adoption du bail emphytéotique, à l'augmentation du point d'indice en juillet dernier et à l'augmentation de l'énergie. Comme l'an dernier, les crédits étant insuffisants, le virement vers la section Cap Tourisme sera inscrit au budget supplémentaire 2023, sur l'excédent des années antérieures.

#### 1°) LES RECETTES

Ont été inscrites les prévisions de recettes suivantes :

➤ **15 000 €**, provision dans la perspective de remboursements d'indemnités journalières qui interviendraient suite aux absences du personnel (maladie, maternité...);

- **122 560 €**, produits d'exploitation issus de la billetterie et des ventes du musée ainsi que de recettes diverses (remboursement chèques-déjeuner, marque Parc...);
- **15 500 €**, remboursement au budget principal, de sa participation aux frais de structures, du budget « Réserve Nationale des Coteaux de Seine »;
- **1 877 806 €** au titre des participations contractuelles, attendues de la part :
 

|                                                             |                    |
|-------------------------------------------------------------|--------------------|
| - de l'Etat pour                                            | <b>100 000 €</b>   |
| - de la Région Ile-de-France pour                           | <b>1 230 760 €</b> |
| - des Communes, villes-portes et<br>Communautés de Communes | <b>547 046 €</b>   |

Concernant la participation des communes pour 2023, il est proposé de maintenir le taux de cotisation à **4 € par habitant**. La participation des communautés de communes est quant à elle maintenue à **0,25 € par habitant**, et celle des Villes Portes reconduite aux termes des conventions existantes.

- **244 500 €** correspondant aux différentes participations sur salaires RNR Limay, Natura 2000, MAEC, ENS (Mairie de Limay, Région Ile-de-France, CD 95, Etat, FEADER...).

\*\*\*\*\*

- **706 201 €** correspondant à l'amortissement des dépenses d'investissement (cf nota p.1);

## **2°) LES DEPENSES**

Ont été inscrites les prévisions de dépenses suivantes :

- les charges à caractère général pour **455 161 € (412 043 € en 2022)**. Ce montant inclut les charges d'entretien courant du domaine, les charges générales diverses (téléphone, électricité, entretien des véhicules, chauffage...) en prenant en compte la hausse de l'énergie, la redevance d'occupation;
- les salaires et charges de personnel pour **1 687 900 € (1 726 625 € en 2022)**;
- les autres charges de gestion courantes et charges exceptionnelles pour **104 305 € (46 610 € en 2022)** comprenant une partie du virement vers le budget annexe Cap tourisme (un reliquat sera à effectuer au BS 2023);
- **28 000 €** pour annulation de titres sur exercice antérieur.

\*\*\*\*\*

- **706 201 €** correspondant à l'amortissement des dépenses d'investissement (cf nota p.1).

### **PROGRAMMES SPECIFIQUES**

Inscrits pour un montant total de **34 941 €** en dépenses, recettes, les montants et les opérations concernés sont les suivants :

- **4 941 €** pour le site « **Natura 2000, coteaux et boucles de la Seine et vallée de l'Epte** » : le Parc a été désigné par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables pour assurer la mission d'animation du site Natura 2 000 « coteaux et boucles de la Seine ». Ces crédits serviront à la conception/impression de la lettre Natura 2000.
- **30 000 €** pour le programme « **PAEC\*** », correspondant à la réalisation de plaquettes et à l'accompagnement technique de la contractualisation. Le financement de cette action sera apporté par le Conseil régional d'Ile-de-France.

*\*Projet agro-environnemental et climatique*

## *PROJETS HORS CONTRAT DE PARC*

Les crédits à inscrire sont de :

- 80 000 € en dépenses et recettes correspondant à une participation en fonctionnement du Département du Val d'Oise pour des actions en éducation, culture, animations et paysage en relation avec le Département. 20 000 € ont été affectés sur les frais de structure pour le remboursement du poste MAEC ;
- 50 000 € en dépenses et recettes correspondant à une participation des communautés de communes et du CD95 dans le cadre du programme SARE ;
- 30 000 € en dépenses et recettes correspondant à une participation de la DRAC pour une étude rétrospective des réalisations exemplaires en matière de patrimoine et rénovation énergétique sur le territoire du Parc ;
- 45 000 € en dépenses et recettes correspondant à une participation de la DRIEAT pour une étude sur les habitats naturels et pour une étude technique sur le développement du photovoltaïque dans les espaces d'activités du Vexin français ;
- 30 000 € en dépenses et recettes correspondant à une participation de la DRAC pour la participation 2023 à PAH et pour une étude sur le Musée du Vexin.

## *ETAT DU PERSONNEL*

Conformément aux dernières réglementations, l'état du personnel doit être joint au budget. Vous le trouverez donc en annexe du budget principal.

Ce tableau tient compte de la mise à jour des situations indiciaires individuelles des agents.

\*\*\*\*

J'invite le Comité syndical à bien vouloir adopter :

- le budget primitif principal 2023,
- le montant de 4 € par habitant pour les communes et 0,25 € par habitant pour les Communautés de Communes,
- l'état du personnel annexé au budget,
- m'autoriser à faire toutes les opérations comptables nécessaires durant l'exercice 2023 (dans la limite du présent budget).

  
Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

| Communes      | NB Habitants  | Montant à régler (4 €/hab) |
|---------------|---------------|----------------------------|
| Ableiges      | 1 138         | 4 552,00 €                 |
| Aincourt      | 899           | 3 596,00 €                 |
| Ambleville    | 390           | 1 560,00 €                 |
| Amenucourt    | 211           | 844,00 €                   |
| Arronville    | 840           | 2 560,00 €                 |
| Arthies       | 276           | 1 104,00 €                 |
| Auvers        | 6 915         | 27 660,00 €                |
| Avernes       | 871           | 3 484,00 €                 |
| Bantheu       | 150           | 600,00 €                   |
| Berville      | 353           | 1 412,00 €                 |
| Boissy        | 1 875         | 7 500,00 €                 |
| Bray et Lu    | 974           | 3 896,00 €                 |
| Breançon      | 413           | 1 652,00 €                 |
| Brueil        | 708           | 2 832,00 €                 |
| Brignancourt  | 215           | 860,00 €                   |
| Buhy          | 325           | 1 300,00 €                 |
| Butry         | 2 300         | 9 200,00 €                 |
| Champagne *   | 5 060         | 20 240,00 €                |
| Charmont      | 36            | 144,00 €                   |
| Chars         | 2 063         | 8 252,00 €                 |
| Chaussy       | 597           | 2 388,00 €                 |
| Chérence      | 128           | 512,00 €                   |
| Cléry         | 472           | 1 888,00 €                 |
| Commeny       | 501           | 2 004,00 €                 |
| Condecourt    | 549           | 2 196,00 €                 |
| Cormailles    | 1 347         | 5 388,00 €                 |
| Courcelles    | 291           | 1 164,00 €                 |
| Drocourt      | 569           | 2 276,00 €                 |
| Ennery        | 2 442         | 9 768,00 €                 |
| Epais Rhus    | 631           | 2 524,00 €                 |
| Evecquemont   | 807           | 3 228,00 €                 |
| Follainville  | 2 176         | 8 704,00 €                 |
| Fontenay      | 973           | 3 892,00 €                 |
| Fremainville  | 531           | 2 124,00 €                 |
| Frémécourt    | 565           | 2 260,00 €                 |
| Frouville     | 357           | 1 428,00 €                 |
| Gaillon       | 878           | 2 712,00 €                 |
| Gargenville   | 7 961         | 31 844,00 €                |
| Genainville   | 560           | 2 240,00 €                 |
| Genicourt     | 528           | 2 112,00 €                 |
| Gommecourt    | 679           | 2 716,00 €                 |
| Gouzangrez    | 161           | 644,00 €                   |
| Grisy         | 706           | 2 824,00 €                 |
| Guernes       | 1 089         | 4 356,00 €                 |
| Guiry         | 145           | 580,00 €                   |
| Guitrancourt  | 633           | 2 532,00 €                 |
| Haravilliers  | 568           | 2 272,00 €                 |
| Haute Isle    | 292           | 1 168,00 €                 |
| Hédouville    | 283           | 1 132,00 €                 |
| Hérouville    | 588           | 2 352,00 €                 |
| Hodent        | 210           | 840,00 €                   |
| <b>Stotal</b> | <b>53 820</b> | <b>215 316,00 €</b>        |

| Communes             | NB Habitants   | Montant à régler (4 €/hab) |
|----------------------|----------------|----------------------------|
| Jambville            | 809            | 3 236,00 €                 |
| Juziers              | 3 889          | 15 556,00 €                |
| Labbeville           | 650            | 2 600,00 €                 |
| Lainville            | 788            | 3 152,00 €                 |
| La Chapelle          | 321            | 1 284,00 €                 |
| La Roche             | 516            | 2 064,00 €                 |
| Le Bellay            | 217            | 868,00 €                   |
| Le Heaulme           | 207            | 828,00 €                   |
| Le Perchay           | 537            | 2 148,00 €                 |
| Livilliers           | 392            | 1 568,00 €                 |
| Longuesse            | 556            | 2 224,00 €                 |
| Magny                | 5 904          | 23 616,00 €                |
| Marines              | 3 498          | 13 992,00 €                |
| Maudétour            | 190            | 760,00 €                   |
| Menouville           | 62             | 248,00 €                   |
| Mezy                 | 2 331          | 9 324,00 €                 |
| Montalet             | 321            | 1 284,00 €                 |
| Montgeroult          | 350            | 1 400,00 €                 |
| Montreuil            | 416            | 1 664,00 €                 |
| Moussy               | 123            | 492,00 €                   |
| Nesles               | 1 834          | 7 336,00 €                 |
| Neuilly              | 224            | 896,00 €                   |
| Nucourt              | 714            | 2 856,00 €                 |
| Oinville             | 1 090          | 4 360,00 €                 |
| Omerville            | 331            | 1 324,00 €                 |
| Parmain              | 5 701          | 22 804,00 €                |
| Rongerolles *        | 874            | 3 496,00 €                 |
| Sagy                 | 1 130          | 4 520,00 €                 |
| Sailly               | 368            | 1 472,00 €                 |
| St Clair             | 1 014          | 4 056,00 €                 |
| St Cyr               | 241            | 964,00 €                   |
| St Gervais           | 915            | 3 660,00 €                 |
| St Martin la Garenne | 939            | 3 756,00 €                 |
| Santeuil             | 670            | 2 680,00 €                 |
| Seraincourt          | 1 304          | 5 216,00 €                 |
| Tessancourt          | 1 057          | 4 228,00 €                 |
| Théméricourt         | 307            | 1 228,00 €                 |
| Theuville            | 50             | 200,00 €                   |
| Us                   | 1 351          | 5 404,00 €                 |
| Vallangoujard        | 611            | 2 444,00 €                 |
| Valmondois           | 1 238          | 4 952,00 €                 |
| Vaux sur Seine       | 5 077          | 20 308,00 €                |
| Vétheuil             | 903            | 3 612,00 €                 |
| Vienne               | 385            | 1 540,00 €                 |
| Vigny                | 1 105          | 4 420,00 €                 |
| Villers              | 500            | 2 000,00 €                 |
| Wy dit Joli Village  | 337            | 1 348,00 €                 |
| <b>Stotal</b>        | <b>52 347</b>  | <b>209 388,00 €</b>        |
| <b>TOTAL</b>         | <b>106 176</b> | <b>424 704,00 €</b>        |

\* Titres à la Com com Haut Val d'Oise

| Villes Portes      | Montant            |
|--------------------|--------------------|
| GPSO *             | 36 000,00 €        |
| Issou (4044 hab)   | 3 073,44 €         |
| Limay *            | 13 500,00 €        |
| Meulan *           | 4 573,47 €         |
| Com. Agglo Cergy * | 40 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b>       | <b>97 146,91 €</b> |

\* forfait

|       |            |
|-------|------------|
| 74748 | 422 114,91 |
| 74758 | 118 578,00 |
| 74751 | 6 276,75   |

| Communautés de communes | Nb Habitants   | Montant (0,28€/hab) |
|-------------------------|----------------|---------------------|
| Vexin Centre            | 25 107         | 6 276,75 €          |
| Sausseron               | 19 471         | 4 867,75 €          |
| Vexin Val de Seine      | 17 021         | 4 256,25 €          |
| GPSO                    | 32 263         | 8 065,75 €          |
| Portes d'Ile de France  | 679            | 169,75 €            |
| Haut Val d'Oise         | 5 934          | 1 483,50 €          |
| <b>TOTAL</b>            | <b>100 475</b> | <b>25 118,75 €</b>  |

**TOTAL GENERAL : 546 869,66 €**

Population totale des communes en vigueur au 1er janvier 2022  
Source : INSEE

## Proposition d'adoption des budgets primitifs annexes 2023 « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine »



## RAPPORT DE PRÉSENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

**Objet : Proposition d'adoption des budgets primitifs annexes 2023 « Cap tourisme », « ENS » et « Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine »**

### I. CAP TOURISME

Le projet de budget primitif qui vous est présenté pour l'année 2023 propose de doter en moyens de fonctionnement, dépenses et recettes, la structure « Cap Tourisme ».

Il est rappelé :

- que « Cap Tourisme », outil de développement économique, a pour mission :
  - \* de structurer l'offre touristique du territoire, accompagner les professionnels et renforcer les partenariats,
  - \* d'assister les collectivités locales dans leurs projets de développement touristique,
  - \* de développer l'organisation de l'accueil touristique et la diffusion de l'information,
  - \* d'assurer la promotion du territoire.
  
- que les moyens humains dédiés à son activité sont les suivants :
  - \* un responsable de Cap Tourisme, un chargé de mission développement touristique, et un chargé de mission information-promotion,
  - \* une chargée de mission activité pleine nature et circulations douces (poste pris en charge par le budget principal du Parc).

Le projet de budget primitif 2023 comprend donc :

- des dépenses, à hauteur de **132 610 €** destinées à couvrir les frais de personnel (salaires et charges – revalorisations incluses) des 2 agents à temps complet affectés à l'activité, les chèques-déjeuner, et 10 € correspondant à une charge de gestion courante pour inscrire en comptabilité les arrondis du prélèvement à la source (PAS) qui ne doivent pas être versés aux impôts,
- des recettes qui, suivant le principe d'équilibre budgétaire fixées au même montant de **132 610 €** sont issues pour :
  - **130 710 €**, correspondant à la participation du Contrat de Parc à l'activité de Cap tourisme (virement au BS 2023),
  - **1 900 €**, montant prévisionnel pour le remboursement des chèques-déjeuner par les agents.

Voici les éléments qui constituent le budget primitif annexe de Cap Tourisme pour l'année 2023.

## II. ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Département du Val d'Oise en faveur des Espaces Naturels Sensibles, une convention cadre a été signée entre le Parc et le Département qui, pour une durée de 5 ans à partir de 2016, prolonge un partenariat déjà engagé depuis 2004 aux termes duquel le Conseil Départemental du Val d'Oise confie au Parc la gestion des sites ENS d'intérêt départemental situés sur son territoire. Ce partenariat a été renouvelé en 2021.

D'une manière générale, cette mission de gestionnaire telle que définie dans la convention cadre, consiste de façon prioritaire en :

- ✓ Suivis scientifiques et naturalistes permettant d'évaluer l'impact des travaux de restauration et de gestion des milieux naturels effectués sur les sites ;
- ✓ Programmation, mise en œuvre et suivi des actions de gestion écologique par pâturage ;
- ✓ Surveillance des sites et suivi ponctuel de travaux de restauration et d'entretien ;
- ✓ Participation à l'élaboration des plans de gestion et leur mise en œuvre ;
- ✓ Élaboration de tableaux de bord permettant d'organiser le suivi de l'ensemble des actions à mener sur les sites ;
- ✓ Participation à la conception d'outils et de supports pédagogiques et de communication ;
- ✓ Définition et mise en œuvre d'un programme d'animations nature sur ces sites ;
- ✓ Mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration de la Trame verte et bleue "inter-ENS" (inventaires de terrain sur certains habitats et groupes d'espèces, projet de fauche tardive des bords de routes départementales...);
- ✓ Suivi des projets de futurs ENS ;
- ✓ Organisation et/ou suivi des Comités de pilotages annuels.

Les sites actuellement concernés par la mise en œuvre de ce dispositif sont les suivants :

- \* Réserve Naturelle Régionale du site géologique de Vigny/Longuesse ;
- \* le bois du moulin de Noisement (Chars) ;
- \* le marais de Frocourt (Amenucourt, Bray-et-Lû, Fourges) ;
- \* le marais du Rabuais (Arronville, Berville et Amblainville) ;
- \* le Marais de Boissy-Montgeroult (Boissy-l'Aillerie, Montgeroult, Puiseux-Pontoise, Courcelles-sur-Viosne) et l'étang des Aulnes ;
- \* la butte de Marines (Marines, Le Heaulme, Bréançon) ;
- \* l'étang de Vallière (Santeuil, Le Perchay) ;
- \* le bois de Morval (Guiry-en-Vexin, Cléry-en-Vexin, Wy-dit-Joli-Village) ;
- \* le Bois du Chesnay (Vétheuil, Vienne-en-Arthies) ;
- \* la Carrière aux coquillages d'Auvers ;
- \* le Bois de la Tour du Lay (Parmain, Ronquerolles) ;
- \* le Marais de l'Aubette (Sagy, Longuesse, Condécourt) ;
- \* le Marais de la Vallée du Sausseron (Vallangoujard, Epiais-Rhus) ;
- \* le Marais de Brignancourt.

Ces missions spécifiques sont réalisées par un technicien en environnement assisté, suivant les besoins, de différents autres chargés de mission du Parc. Afin d'assurer la totale transparence financière de cette mission confiée au Parc, un budget annexe spécifique a été créé. Il se trouve reconduit chaque année suivant le programme de travaux et d'actions défini en concertation avec le Conseil départemental du Val d'Oise.

L'intervention du Parc portera pour l'année 2023 sur l'ensemble des sites concernés, pour un montant fixé à la somme de **42 000 €** qui sera, en application de la convention rappelée ci-dessus pris en charge en totalité par le Conseil Départemental du Val d'Oise. Cette somme inclut l'animation, les formations de l'agent et les frais de fonctionnement du poste d'animateur.

#### IV. RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE

L'État a confié au Parc, par convention à dater du 22 février 2010, la gestion de la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine.

La convention prévoit la présentation par le gestionnaire d'un budget prévisionnel affecté à la réserve (fonctionnement et investissement).

Le Comité syndical du Parc a, dans cette perspective, décidé par délibération du 8 mars 2010, de créer un budget annexe « réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine » afin de pouvoir, dans le cadre de cette gestion déléguée, regrouper dans une comptabilité distincte et individualisée du Parc, l'ensemble des mouvements financiers, dépenses, recettes lié au fonctionnement de cette réserve et aux travaux à réaliser sur le site.

Les dépenses ont été réparties en section de fonctionnement et d'investissement en 2023 pour **268 319 €** (dont 8 316 € d'amortissements obligatoires) (*314 240 € en 2022*), suivant l'accord préalable des financeurs.

**1.** La section de fonctionnement, hors amortissements, comprend à hauteur de **239 322 €**, les dépenses suivantes :

- **111 342 €** inscrits au chapitre 012 – charges de personnel, montant correspondant aux salaires et charges des deux agents affectés à la gestion de la réserve aux postes de conservateur et de gardien-technicien et à la rémunération de 2 vacataires pour 4 mois pour la surveillance de la réserve en été, ainsi que pour l'achat des titres-restaurant ;
- **127 930 €** inscrits au chapitre 011 – charges à caractère général, pour :
  - 92 400 € affectés à la réalisation de travaux d'entretien sur le site,
  - 15 500 € correspondant au montant estimé de la participation du présent budget annexe aux frais généraux du Parc,
  - 20 030 € pour l'acquisition de petits matériels, les frais de déplacement et de formation, des conférences et des honoraires divers (biens vacants et sans maître...),
  - 50 € correspondant à une charge de gestion courante, pour inscrire en comptabilité les arrondis du prélèvement à la source qui ne doivent pas être reversés aux impôts.

**2.** La section d'investissement, hors amortissements, pour un montant de **12 365 €**, comprend des travaux d'aménagement anti-franchissement, de la signalétique et de l'informatique.

L'ensemble des dépenses est couvert par un financement Etat, l'Agence de l'Eau, par le remboursement des chèques-déjeuner, par les remboursements RNF, par une participation FEADER Natura 2000...

**3.** Les amortissements qui sont obligatoires depuis les dépenses 2010 en M14 s'élèvent à **8 316 €**, amortis en une seule année, en dépenses et en recettes.

Voici les éléments qui constituent le budget primitif annexe « Réserve naturelle nationale de coteaux de Seine » pour l'année 2023.

\*\*\*\*\*

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur les budgets primitifs annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve Naturelle Nationale des coteaux de Seine » 2023.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Création de postes

## RAPPORT DE PRESENTATION

**RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN**

### **Objet : Création de postes**

#### 1/ Chargé d'études animation des mesures agro-environnementales et climatiques

Depuis quelques années, le Parc mène de front deux principaux programmes d'action en agriculture en plus des missions récurrentes : Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'une part, et le Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) d'autre part. Afin de répondre dans les meilleures conditions aux sollicitations liées à ces programmes d'action et en faire bénéficier au mieux le territoire, il est nécessaire de renforcer les effectifs (un seul poste de chargé de mission actuellement) en recrutant un chargé d'études/de mission pour mener à bien l'animation du PAEC. L'objectif de ce poste est d'assurer les missions suivantes :

- Informer les agriculteurs sur les MAEC existantes,
- Réaliser les diagnostics agro-écologiques d'exploitations
- Elaborer les plans de gestion pour les MAEC biodiversité,
- Accompagner sur le plan technique et administratif les agriculteurs dans l'engagement des MAEC,
- Organiser les formations techniques spécialisées et réunions de travail avec les partenaires,
- Mettre en place un suivi-évaluation et réaliser les bilans d'étape du projet

Ce poste est co-financé par l'Agence de l'eau, la DRIAF et le département du Val d'Oise.

| Emploi créé :                                                                     |                  |                            |                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Chargé d'étude animation des mesures agro-environnementales et climatiques</b> |                  |                            |                            |
| <b>Cadre d'emploi</b>                                                             | <b>Catégorie</b> | <b>Indice Brut minimum</b> | <b>Indice Brut maximum</b> |
| Technicien                                                                        | B                | 397                        | 415                        |
| ou<br>Ingénieur                                                                   | A                | 444                        | 518                        |

Il est précisé que le choix du cadre d'emploi se fera en fonction de l'expérience professionnelle et du niveau de qualification de l'agent.

#### 2/ Chargé de mission éducation à l'environnement et au territoire

Suite au départ de la cheffe de projet éducation et participation citoyenne, il a été décidé de faire évoluer les missions de ce poste et de le recentrer sur les actions éducatives auprès des différents publics. Ainsi, le chargé de mission éducation à l'environnement et au territoire aura notamment en charge la coordination générale des actions éducatives, l'encadrement de l'animateur et le suivi des prestataires intervenant sur les projets, le pilotage et l'animation de projets fédérateurs, le développement d'outils pédagogiques et de formations, le suivi du réseau des partenaires éducatifs...

| Emploi actuel supprimé :<br>Cheffe de projet éducation et participation citoyenne |           |                     | Emploi créé :<br>Chargé de mission éducation à l'environnement et au territoire |           |                     |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|---------------------|
| Cadre d'emploi                                                                    | Catégorie | Indice Brut maximum | Cadre d'emploi                                                                  | Catégorie | Indice Brut minimum | Indice Brut maximum |
| Attaché                                                                           | A         | 693                 | Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe                                    | B         | 573                 | 638                 |

Ces postes sont ouverts aux agents de la fonction publique ou aux agents contractuels à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique).

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur toutes ces modifications et la mise à jour du tableau des effectifs.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Modification du tableau des effectifs



## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

### Objet : modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est adopté annuellement, lors du vote du budget. Il est arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Il est proposé au Comité syndical de délibérer sur une nouvelle mise à jour de ce tableau pour tenir compte :

- de la mise à jour des situations indiciaires individuelles,
- des changements de grade.

Je vous invite donc à délibérer sur ces différentes modifications dont les crédits sont prévus au budget 2023 et d'approuver le nouveau tableau des effectifs qui en résulte présenté en annexe.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

TABLEAU DES EFFECTIFS  
AU 31/12/2022

| Emplois non-staïaire permanents             | Catégorie | E.T.P<br>Pourvu | Effectifs<br>budgétaires | Effectifs |          | Dont T.N.C. | Fonctions                                           | Indice<br>brut | Motif du contrat            |
|---------------------------------------------|-----------|-----------------|--------------------------|-----------|----------|-------------|-----------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|
|                                             |           |                 |                          | pourvus   | vacants  |             |                                                     |                |                             |
| <b>DIRECTION</b>                            |           |                 |                          |           |          |             |                                                     |                |                             |
| Rédacteur                                   | B         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Assistante de direction et communication            | 638            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé d'étude informatique / SIG                   | 697            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission communication                     | 896            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Attaché                                     | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de projet révision de la charte              | 462            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Rédacteur                                   | B         | 0,68            | 1                        | 1         |          | 1           | Assistante de direction et communication            | 452            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| <b>EDUCATION, CULTURE<br/>ET PATRIMOINE</b> |           |                 |                          |           |          |             |                                                     |                |                             |
| Attaché principal conservation              | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Responsable de pôle                                 | 845            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Attaché de conservation                     | A         | 1               | 1                        | 1         | 1        |             | Animateur de l'architecture et du patrimoine        | 441            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Animateur                                   | B         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission culture et patrimoine             | 565            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Animateur                                   | B         | 1               | 1                        | 1         |          | 1           | Animateur culturel                                  |                |                             |
| Attaché                                     | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Animateur éducation à l'environnement               | 693            | Loi 2012-347 - Art 21       |
| Technicien                                  | B         | 0,9             | 1                        | 1         |          |             | Chef de projet éducation et participation citoyenne | 513            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Animateur                                   | B         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Animateur éducation à l'environnement               | 431            | L.332-8-2°                  |
|                                             |           |                 |                          |           |          |             | Agent d'accueil et d'animation                      |                |                             |
| <b>CAP TOURISME</b>                         |           |                 |                          |           |          |             |                                                     |                |                             |
| Attaché principal                           | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Responsable de pôle                                 | 979            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur ou Technicien                     | A/B       | 1               | 1                        | 1         |          |             | Animation et développement touristique              |                |                             |
| Rédacteur principal 1er classe              | B         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Communication et promotion touristique              | 684            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| <b>ENVIRONNEMENT</b>                        |           |                 |                          |           |          |             |                                                     |                |                             |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Conservateur de la R.N.N.                           | 492            | Loi 2012-347 - Art 21       |
| Technicien principal 2e classe              | B         | 0,9             | 1                        | 1         |          |             | Garde technicien de la R.N.N.                       | 567            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Conservateur de la R.N.R.                           | 739            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          | 1           | Chargé de mission agro-écologie                     |                |                             |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission Trame écologique                  | 388            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission agriculture et forêt              | 697            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission E.N.S.                            | 518            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission biodiversité                      | 739            | L.332-8                     |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission natura 2000                       | 484            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission faune flore                       |                |                             |
| <b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>             |           |                 |                          |           |          |             |                                                     |                |                             |
| Ingénieur principal                         | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission développement économique          | 995            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| <b>AMENAGEMENT</b>                          |           |                 |                          |           |          |             |                                                     |                |                             |
| Ingénieur principal                         | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Responsable de pôle                                 | 810            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission paysage et aménagement            | 774            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission urbanisme                         |                |                             |
| Ingénieur ou technicien                     | A/B       | 1               | 1                        | 1         |          | 1           | Chargé de mission éco-construction                  | 518            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 0,8             | 1                        | 1         |          |             | Architecte conseil                                  | 885            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Ingénieur                                   | A         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Chargé de mission plan climat énergie               | 646            | Loi du 26/1/84 - Art 3-3 2° |
| Technicien principal 2e classe              | B         | 1               | 1                        | 1         |          |             | Conseiller "France Rénov"                           | 506            | L.332-23 1°                 |
| <b>TOTAL</b>                                |           | <b>27,28</b>    | <b>34</b>                | <b>28</b> | <b>6</b> | <b>2</b>    |                                                     |                |                             |

**TABEAU DES EFFECTIFS**  
**AU 31/12/2022**

| Emplois statutaires permanents                                                                        | Catégorie | ETP        | Effectifs budgétaires | pourvus  | Effectifs vacants | Dont T.N.C. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|-----------------------|----------|-------------------|-------------|
|                                                                                                       |           |            |                       |          |                   |             |
| <b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>                                                                          |           |            |                       |          |                   |             |
| Adjoint administratif principal 1ere classe<br><i>Chargés du personnel et de recettes</i>             | C         | 1          | 1                     | 1        |                   |             |
| Adjoint administratif principal 2e classe<br><i>Assistance des pôles environnement et aménagement</i> | C         | 1          | 1                     | 1        |                   |             |
| <i>Chargés des subventions et des instances syndicales</i>                                            |           | 1          | 1                     | 1        |                   |             |
| <i>Chargés des dépenses et animations des musées</i>                                                  |           | 1          | 1                     | 1        |                   |             |
| <i>Fidèle(sse) d'accueil/standardiste et assistant de pôle</i>                                        |           | 1          | 1                     |          | 1                 |             |
| Atraché<br><i>Chargé de mission activité de pleine nature</i>                                         | A         | 0.8        | 1                     | 1        |                   |             |
| <b>SECTEUR TECHNIQUE</b>                                                                              |           |            |                       |          |                   |             |
| Adjoint technique principal 2e classe<br><i>Agent d'entretien des locaux</i>                          | C         | 1          | 1                     | 1        |                   |             |
| Adjoint technique<br><i>Gardienn</i>                                                                  | C         |            | 1                     |          | 1                 |             |
| Ingénieur principal<br><i>Responsable de pôle environnement</i>                                       | A         | 1          | 1                     | 1        |                   |             |
| <b>TOTAL</b>                                                                                          |           | <b>6.8</b> | <b>9</b>              | <b>7</b> | <b>2</b>          | <b>0</b>    |

| Catégorie    | ETP          | Effectifs budgétaires | Effectifs |          | Dont T.N.C. |
|--------------|--------------|-----------------------|-----------|----------|-------------|
|              |              |                       | pourvus   | vacants  |             |
| A            | 19.6         | 25                    | 21        | 4        | 1           |
| B            | 6.49         | 9                     | 8         | 1        | 1           |
| C            | 5            | 7                     | 5         | 2        | 0           |
| A/B          | 1            | 2                     | 1         | 1        | 0           |
| <b>TOTAL</b> | <b>32.69</b> | <b>43</b>             | <b>35</b> | <b>8</b> | <b>2</b>    |

| Personnel mise à disposition (CRUF)                         | ETP    | Catégorie    | Effectifs | Fonction                                              | Statut                 |
|-------------------------------------------------------------|--------|--------------|-----------|-------------------------------------------------------|------------------------|
| Adjoint administratif principal 2e classe<br>Ingénieur chef | 1<br>1 | C<br>A       | 1<br>1    | Responsable administrative et financière<br>Directeur | Titulaire<br>Titulaire |
| <b>TOTAL</b>                                                |        | <b>TOTAL</b> | <b>2</b>  |                                                       |                        |

## Vente de vélos à assistance électrique et de scooter électriques



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN*

### **Objet : Vente de vélos à assistance électrique et de scooter électriques**

Le Parc a acquis en 2018 10 scooters électriques d'une valeur de 2 202,48 € chacun et 80 vélos à assistance électrique d'une valeur de 1 748,80 € chacun.

Le but de cette acquisition dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) était de sensibiliser les habitants du territoire aux moyens de déplacement alternatifs à l'automobile, notamment pour les courtes distances.

Cette expérimentation (sous forme de prêt longue durée avec participation aux frais d'entretien et d'assurance) fonctionne très bien depuis 2018, et certains utilisateurs des vélos et scooters souhaiteraient aujourd'hui les acquérir après les avoir utilisés pendant plusieurs mois.

Le Parc n'ayant pas vocation à pérenniser cette expérimentation dans le temps, la vente des vélos et scooters aux utilisateurs qui en font la demande peut être un moyen pertinent de réduire progressivement le parc de véhicules.

Je vous propose d'accéder aux requêtes des utilisateurs et de permettre au Parc de leur vendre les vélo et/ou scooter qu'ils détiennent. Je vous invite pour cela à bien vouloir m'autoriser à fixer le prix de vente des vélos et scooters au fur et à mesure des demandes, en fonction du nombre de kilomètres et de l'état des véhicules.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

## Modalités relatives à la signature de contrats d'Obligations Réelles Environnementales



## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Thomas VATEL*

### **Objet : Modalités relatives à la signature de contrats d'Obligations Réelles Environnementales**

Les obligations réelles environnementales (ORE) sont un dispositif foncier de protection de l'environnement. Ce dispositif permet à tout propriétaire (public ou privé) d'un bien immobilier, de formaliser, s'il le souhaite, une protection environnementale attachée à ce bien. Cette protection volontaire vise à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, ses éléments et ses fonctions. Cela passe par la signature d'un contrat établi en forme authentique entre au moins deux parties qui s'engagent sur des contreparties mutuelles. Le(s) cocontractant(s) peut être une collectivité publique, un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement. Le co-contractant non propriétaire apporte ses propres engagements au contrat. Ceux-ci peuvent être une contrepartie financière et/ou une simple assistance de conseil technique.

Les ORE sont attachées aux biens et perdurent pendant toute la durée prévue au contrat, indépendamment des éventuels changements de propriétaires du bien immobilier. Les dispositions qui concernent les obligations réelles environnementales ont été introduites par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages à l'article 72, codifié à l'article L. 132-3 du code de l'environnement.

En tant que collectivités en charge de protéger la biodiversité sur leurs territoires, les Parcs naturels régionaux sont d'autant plus légitimes pour signer des ORE avec les propriétaires qui le demandent.

Pour mémoire, des ORE sont en cours de validation sur les parcelles de la RNN des Coteaux de la Seine que les communes ont récupérées via les procédures de biens vacants et sans maître (délibération du Comité du 24 février 2020).

D'autres sollicitations, notamment venant de propriétaires privés, nous sont parvenues, à des stades d'avancement différents. Afin de répondre au mieux à ces demandes, il est proposé de fixer un certain nombre de critères d'éligibilité :

#### Critères d'éligibilité proposés :

- les contrats ORE ne pourront être mobilisés que sur le périmètre du Parc naturel régional du Vexin français,
- les parcelles concernées par le projet d'ORE devront présenter un intérêt écologique avéré (présence d'habitats et/ou d'espèces protégés ou rares, figurant sur les listes de protection ou de rareté à l'échelle régionale, nationale, ou de l'Union européenne),
- les projets de contrats ORE devront être soumis à l'expertise des agents du Parc compétents en la matière pour être retenus,
- les projets de contrats ORE devront respecter les finalités de maintien, conservation, gestion ou restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

### Montage des contrats :

Considérant que les frais notariés peuvent se révéler élevés, et que le Parc en tant que collectivité publique peut établir lui-même des ORE par acte authentique administratif, il est proposé, pour tous les projets d'ORE retenus en cours et futurs, que le Président du Parc puisse recevoir et authentifier l'acte. Ne pouvant également le représenter en signant l'acte, il revient donc au 1<sup>er</sup> Vice-Président de signer ce document, dans l'ordre de la nomination.

Par conséquent, je vous invite à bien vouloir délibérer sur la contractualisation d'ORE par le Parc sur son territoire et :

- à valider les critères d'éligibilité,
- à m'autoriser à recevoir et authentifier les actes authentiques en la forme administrative,
- à désigner le 1<sup>er</sup> Vice-Président comme représentant du Syndicat Mixte du Parc pour signer les actes susvisés et tous documents y afférents.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Demande de signature d'une Obligation Réelle Environnementale par un propriétaire privé sur la com- mune du Perchay



## RAPPORT DE PRESENTATION

**RAPPORTEUR : Thomas VATEL**

**Objet : Demande de signature d'une Obligation Réelle Environnementale par un propriétaire privé sur la commune du Perchay**

Par courrier en date du 6 décembre 2022, Mr et Mme Marteil, habitants à Vigny, et propriétaires de parcelles sur la commune du Perchay, ont sollicité le Parc et le Syndicat de la Viosne pour la signature d'une Obligation réelle environnementale (ORE) leur objectif étant de « préserver sur le long terme la biodiversité de leur propriété ».

**Historique des parcelles :**

Les propriétaires ont acquis ce terrain de 5,2 ha en 2001 à un maraîcher conventionnel sur la commune du Perchay au sein de la Vallée aux Moines. Le site a du faire l'objet d'une importante dépollution (engins, déchets dans le sol...). Aujourd'hui, une partie est en pâturage équin, l'autre consacrée à la permaculture (potager, forêt comestible, verger). Déjà sensibilisés à l'environnement, les propriétaires veillent à n'utiliser aucun intrant. Ils font leurs propres foin sur leurs parcelles et pratiquent un pâturage tournant.

De nombreux aménagements en faveur de la biodiversité ont été réalisés : plantations de haies mellifères, d'arbres fruitiers, fixatrices d'azote, comestibles et/ou fourragères pour créer des corridors écologiques, différents aménagements favorables aux espèces sauvages (reptiles, insectes pollinisateurs, oiseaux...) et création d'une mare qui, bien que récente, est déjà colonisée par un grand nombre d'espèces.

**Localisation du terrain :**

Le terrain est situé en Vallée de la Viosne, secteur à enjeux pour les milieux humides et aquatiques qui figurent en priorité 1 dans le plan d'action TVB du Parc. Par ailleurs, les parcelles concernées sont classées en zone naturelle (N) au PLU, se trouvent en site inscrit et classé, et pour partie en Espace boisé classé et en ZNIEFF de type 2.

**Intérêt écologique :**

Le terrain est traversé sur 200 m par une source et un ru qui se jettent dans la Couleuvre, affluent de la Viosne. Cette zone humide, réservoir de biodiversité, abrite notamment l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) espèce protégée classée en danger sur la liste rouge d'Ile-de-France et qui figure dans la directive Habitats ainsi que dans la Stratégie Aires Protégées d'IDF. Le site présente également un intérêt fort par la présence d'un reliquat de coteau calcicole. Ce milieu est en fort déclin dans le Vexin et en priorité 1 dans le plan d'action TVB du Parc. En fond de vallée, les prairies ont un fort potentiel de restauration qui permettrait de rétablir leur caractère humide. Elles sont actuellement drainées par le ru creusé et rectiligne. Les propriétaires renforcent d'ores et déjà la trame bocagère par la plantation de haies composées de variétés locales.

Monsieur et Madame Marteil souhaitent la contractualisation d'une ORE sur 99 ans dans le but de préserver sur le long terme la biodiversité de leur propriété. Ils souhaitent en effet anticiper

la gestion future de cet espace et réaliser des aménagements supplémentaires en faveur de la biodiversité. Pour cela, ils comptent sur l'expertise du SMAVV en ce qui concerne les milieux aquatiques (ru et source), et celle du Parc pour ce qui est des autres milieux (coteaux, prairies, bocage).

Intérêts du projet, objectif de l'ORE :

Pour le Parc :

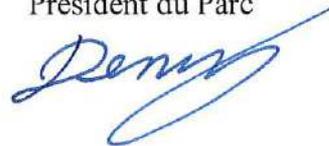
- Garantir à long terme la préservation de la biodiversité,
- Avoir la possibilité d'améliorer encore la qualité écologique de cet espace grâce à des opérations de gestion et de restauration écologique, notamment sur des milieux humides aujourd'hui très menacés,
- Établir un partenariat formalisé avec le Syndicat de la Viosne, gestionnaire des milieux aquatiques et du cours d'eau,
- Intégrer ces parcelles dans les dispositifs de protection forte de la Stratégie Aire Protégée (les ORE rentrant dans ce cadre).

Pour les propriétaires :

- Garantir à long terme la préservation de la biodiversité,
- Être accompagné techniquement par des structures compétentes dans le domaine de l'eau et de la biodiversité,
- Bénéficier d'un suivi de la biodiversité sur le long terme,
- Être accompagné pour le montage de dossiers de demandes de subventions pour réaliser des travaux de restauration écologique.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur la contractualisation de cette ORE et à m'autoriser, ainsi que le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à rédiger et signer tous documents y afférents.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



## Signature d'une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux



## RAPPORT DE PRESENTATION

*RAPPORTEUR : Thomas VATEL*

### **Objet : Signature d'une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux**

#### Contexte

La LPO est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France. Elle œuvre au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Sa Délégation LPO Île-de-France présente un fonctionnement autonome reposant sur l'implication active de ses adhérents et elle dépend juridiquement de la LPO France. Le groupe local Vexin Basse Seine (VBS), est rattaché à la délégation LPO Île-de-France.

La LPO par son groupe local VBS, est déjà engagée dans des actions de protection en accord avec les objectifs et la charte du Parc et des actions communes sont déjà menées sur le territoire :

- Protection des nichées de Busards Saint Martin en étroite collaboration avec les agriculteurs et la Commission Agriculture du Parc ;
- Inventaire et sensibilisation à la protection des hirondelles et martinets ;
- Installation de nichoirs et suivi de la population de chouettes chevêche et de chouettes Effraie avec le CPN Sausseron et certaines municipalités ;
- Protection et entretien de pelouses calcicoles dans le domaine privé du château de Guiry-en-Vexin ;
- Création d'une exposition itinérante sur les Busards et gestion de cette exposition en partenariat avec le Parc.

Enfin, l'information, la formation et la sensibilisation du public constitue une des missions de la LPO qui est très présente dans de nombreuses manifestations locales des communes du Parc et des communes Portes, ainsi que dans des animations pilotées par le Parc.

Il existe donc une relation privilégiée et cohérente entre les objectifs et les actions du Parc et de la LPO. La signature d'une convention permettra de donner plus de visibilité à ces actions et de renforcer le partenariat.

#### Objet de la convention

Les domaines d'intervention possibles seront les suivants :

- Réalisation d'études et appui aux inventaires de la biodiversité ;
- Contribution à la protection de la biodiversité (espèces et/ou habitats naturels) ;
- Contribution à l'information, la sensibilisation et la formation sur la biodiversité (dont sciences participatives) ;
- Échange de données.

Un programme prévisionnel d'action sera établi annuellement ainsi que des réunions d'échange régulières. Certaines actions pourront donner lieu à une contrepartie financière (réalisation d'études spécifiques à la demande du Parc par exemple), sous réserve de la validation par les instances syndicales et du budget disponible.

Par conséquent, je vous invite à valider le partenariat avec la LPO, à adopter la convention ci-jointe et m'autoriser à signer cette convention pour 3 ans renouvelable et tous documents y afférents.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc



# Comité syndical



Parc naturel régional du Vexin français

## Animation du Programme agro-environnemental et climatique du Vexin pour la période 2023-2027



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## RAPPORT DE PRESENTATION

**RAPPORTEUR : Jean-François RENARD**

**Objet : Animation du Programme agro-environnemental et climatique du Vexin pour la période 2023-2027**

Depuis sa création le Parc accompagne la mise en oeuvre des programmes de mesures agro-environnementales sur son territoire. Le dernier programme, de 2015 à 2022, a permis de signer des contrats avec 141 agriculteurs, pour 5054 ha engagés dans des mesures visant à réduire les traitements phytosanitaires, maintenir les surfaces en herbe et les éléments paysagers associés (haies, mares...), favorisant ainsi le maintien de la biodiversité et la préservation de la ressource en eau.

Pour le projet 2023-2027, le Parc propose de poursuivre l'animation avec 18 mesures proposées sur un périmètre élargi aux marges du territoire (périmètre d'étude de révision de la Charte et franges du territoire avec la CACP) et avec un objectif renforcé sur la protection de la ressource en eau.

Pour mener à bien ce projet, il est prévu un renforcement en animation avec le soutien financier de l'Agence de l'eau et du département du Val d'Oise.

Par conséquent, je vous invite à bien vouloir délibérer sur la poursuite du portage de l'animation du PAEC par le Parc pour la période 2023-2027 et m'autoriser à signer toutes conventions et documents y afférents.

Benjamin DEMAILLY  
Président du Parc

## Questions diverses